



# ***ACCOMPAGNEMENT DE LA PRÉPARATION DES CONTRATS DE VILLE DE NOUVELLE GÉNÉRATION DE L'ISÈRE***



**POINT DE VUE DE L'ÉTAT  
MARS 2015**



# PREAMBULE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a lancé la réforme de la géographie de la politique de la ville.

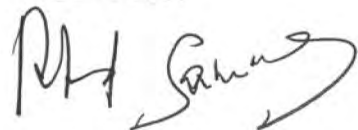
Au moment où nous nous préparons à signer ensemble les nouveaux contrats de ville, le présent document "Point de vue de l'Etat", rassemble les orientations prioritaires identifiées par les services territoriaux de l'Etat et des opérateurs chargés d'une mission de service public (Agence régionale de Santé, Caisse d'allocations familiales, Caisse de dépôts et de consignation, Pôle emploi...) engagés dans la politique de la ville.

Il constitue la feuille de route des services de l'Etat pour la politique de la ville. Ses priorités d'intervention se déclineront par territoire et/ou par thématique, selon chaque contexte local. A travers ce document, l'Etat s'engage et participe à l'élaboration de la stratégie territoriale qui sera établie par pilier (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi ) dans chaque futur contrat de ville.

Le point de vue de l'Etat servira ainsi de cadre dans les discussions qui seront menées avec l'ensemble des partenaires signataires des futurs contrats de ville.

Je souhaite que nos efforts conjugués contribuent à améliorer la vie des 66 500 habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Isère.

Le Préfet

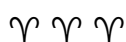


Richard SAMUEL

# SOMMAIRE

Page

<b>PREAMBULE</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES SERVICES DE L'ETAT ET DES ORGANISMES AYANT CONTRIBUE A LA REDACTION DU POINT DE VUE DE L'ETAT</b>	<b>4</b>
<b>→ INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
✓ <b>Contexte et réforme de la politique de la ville</b>	<b>6</b>
✓ <b>Mise en place de la réforme de la politique de la ville en Isère</b>	<b>6</b>
✓ <b>Définition des orientations stratégiques de l'Etat : le point de vue de l'Etat dans les contrats de ville</b>	<b>7</b>
✓ <b>Cadre législatif et réglementaire</b>	<b>8</b>
<b>→ LES PRIORITES D'INTERVENTION</b>	<b>10</b>
✓ <b><u>Cohésion Sociale</u></b>	<b>11</b>
1) Favoriser les actions en faveur de la petite enfance	<b>12</b>
2) Promouvoir la réussite éducative	<b>15</b>
3) Accompagner et soutenir la parentalité	<b>18</b>
4) Lutter contre l'isolement	<b>21</b>
5) Accéder à la culture	<b>24</b>
6) Accéder aux sports et aux loisirs	<b>26</b>
7) Faciliter l'accès aux soins, la promotion et la prévention de la santé	<b>29</b>
8) Développer l'accès aux droits	<b>41</b>
9) Prévenir la délinquance	<b>43</b>
✓ <b><u>Cadre de vie et renouvellement urbain</u></b>	<b>46</b>
1) Promouvoir la réhabilitation de l'habitat et le renouvellement urbain	<b>47</b>
2) Favoriser la mobilité et l'accessibilité pour tous	<b>49</b>
3) Améliorer l'accès aux équipements culturels et aux sportifs	<b>51</b>
4) Renforcer la gestion urbaine de proximité (GUP)	<b>53</b>
5) Assurer la mixité sociale : Conventions intercommunales de gestion des logements sociaux	<b>55</b>
✓ <b><u>Développement économique et Emploi</u></b>	<b>57</b>
1) Soutenir le développement économique, l'attractivité du territoire, la création et le maintien d'entreprises, des commerces de proximité ainsi que les services aux publics de proximité	<b>58</b>
2) Renforcer l'accès à la formation	<b>62</b>
3) Accompagner les demandeurs d'emploi de manière renforcée par une offre de proximité	<b>64</b>
<b>→ LES AXES TRANSVERSAUX</b>	<b>67</b>
1) Améliorer la prise en charge et l'accompagnement global des jeunes	<b>68</b>
2) Favoriser l'égalité Femmes/Hommes	<b>70</b>
3) Prévenir et lutter contre toutes les discriminations	<b>72</b>



**LISTE DES SERVICES DE L'ETAT ET DES ORGANISMES  
AYANT CONTRIBUE  
A LA REDACTION DU POINT DE VUE DE L'ETAT**

↳ *Ont contribué les services de :*

- ✓ Messieurs les Procureurs de la République de Grenoble, Vienne et Bourgoin-Jallieu
- ✓ Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique et ses services
- ✓ Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie
- ✓ Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale
- ✓ Madame la Directrice départementale des territoires
- ✓ Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale
- ✓ Madame la Déléguée régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale Isère de la DIRECCTE
- ✓ Madame la Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
- ✓ Madame la Directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- ✓ Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles
- ✓ Monsieur le Directeur territorial de Pôle Emploi
- ✓ Madame la Déléguée territoriale de l'agence régionale de santé
- ✓ Monsieur le Directeur de la CAF de l'Isère
- ✓ Monsieur le Directeur de la Caisse des Dépôts
- ✓ Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture
- ✓ Madame la chargée de mission pour le droit des femmes

↳ *Ont assuré le pilotage et la coordination :*

- ✓ Mme la Secrétaire Générale Adjointe, sous-préfète à la ville
- ✓ Mme la Chargée de mission politiques et sociales et emploi (MCI)
- ✓ Mesdames et Messieurs les délégués du Préfet

∩ ∩ ∩

## **INTRODUCTION**

## **1) CONTEXTE ET REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Depuis ses origines dans les années 70, la politique de la ville cherche à fédérer l'ensemble de ses partenaires afin d'inscrire dans un schéma cohérent leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de décrochage. Elle est ainsi mise en œuvre localement dans le cadre de contrats partenariaux .

Malgré les efforts engagés par tous ceux qui agissent auprès des habitants des quartiers défavorisés, beaucoup d'entre eux demeurent confrontés à des inégalités profondes et persistantes.

Ce constat a conduit à faire de l'égalité républicaine entre les territoires une priorité de l'action de l'Etat. Conformément à cet objectif, une réforme de l'action conduite au bénéfice des quartiers défavorisés a été engagée.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la politique de la ville et à la cohésion urbaine traduit toute l'ambition de cette réforme et en constitue une étape indispensable. Elle fournit un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville en précisant, dans un même texte, les objectifs poursuivis par cette politique, les principes guidant la redéfinition de sa géographie d'intervention autour d'un critère unique et objectif et en mettant en place de nouveaux contrats de ville entre l'Etat, les collectivités territoriales, les bailleurs, les opérateurs chargés d'une mission de service public...

Adossés à un véritable projet de territoire, ces contrats consacrent l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires, afin de favoriser leur intégration dans les dynamiques d'agglomération et de renforcer l'effort de solidarité locale à leur égard.

Ces contrats de ville élaborés pour la période 2014-2020 présentent 4 grandes nouveautés.

- Des contrats de ville intégrés, qui portent sur la nouvelle géographie prioritaire et qui reposent sur 3 piliers : cohésion sociale ; cadre de vie et le renouvellement urbain ; développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- Des contrats de ville portés par les intercommunalités, qui associent les régions, gestionnaires des fonds européens, les départements ainsi qu'une large communauté d'acteurs (pôle emploi, caisse d'allocation familiale, missions locales, bailleurs sociaux, etc)
- Des contrats de villes centrés sur la mobilisation du droit commun des collectivités territoriales et de l'Etat.
- Des contrats de ville co-construits par, pour et avec les habitants via l'instauration des conseils citoyens prévus par la loi.

La politique de la ville s'appuie sur trois axes transversaux : la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femme – homme. Elle constitue un élément majeur de lutte contre les inégalités, les discriminations et de développement du mieux vivre ensemble.

Suite aux événements de janvier 2015, une mobilisation générale de l'ensemble des services de l'Etat est nécessaire. En complément des mesures fortes au titre de la sécurité, la mobilisation de l'école pour les valeurs républicaines, les interventions au titre de la politique de la ville doivent être renforcées

Un comité interministériel va être réuni le 6 mars par le Premier Ministre afin de mettre en place un plan d'actions adapté pour renforcer les interventions de tous et de rendre plus lisible et plus concrètes les politiques gouvernementales en matière de lutte contre les inégalités. Ainsi, une évolution des contrats de ville est prévue avec l'ajout d'un quatrième pilier sur les valeurs de la république et la citoyenneté », dont les priorités seront définies à l'issue du comité précité.

## **2) MISE EN PLACE DE LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN ISERE**

En Isère, la réforme de la politique de la ville constitue un enjeu ambitieux, puisque 26 quartiers prioritaires sont concernés, portant sur 16 communes et 7 intercommunalités qui se répartissent sur l'ensemble des secteurs du département : Agglomération grenobloise, Pays Voironnais, Pays de St Marcellin, Pays Roussillonnais, Porte Dauphinoise, le Nord Isère et l'agglomération Viennoise.



Une première concertation a été menée en 2014 avec les délégués du Préfet et les collectivités afin de définir précisément, les contours réglementaires des quartiers prioritaires retenus. Les périmètres officiels des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville ont été définis par décret du 30 décembre 2014.

En parallèle, des réflexions ont été engagées en lien avec le SGAR et l'ANRU pour la priorisation des quartiers au titre des opérations de rénovation urbaine d'intérêt national et régional. Le conseil d'administration de l'ANRU du 16 décembre 2014 a défini les 200 quartiers d'intérêt national (dont 1 pour l'Isère : Grenoble Villeneuve&Village Olympique et Echirrolles Essarts/Surieux) et un certain nombre de quartiers relevant d'opération de renouvellement d'intérêt régional du fait des difficultés importantes qu'ils rencontrent (dont 1 pour l'Isère : Grenoble Mistral). D'autres quartiers d'intérêt régional seront définis dans le cadre des futurs contrats de plan.

Des réflexions et des travaux ont été engagés avec chacune des collectivités locales concernées afin de les accompagner au mieux dans la mise en place de ces nouveaux contrats de ville. Des modalités de travail, pour l'élaboration des contrats de ville et une gouvernance adaptée ont été mises en place.

### **3) DEFINITION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'ETAT : LE POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE**

Par ailleurs, une organisation spécifique a été mise en place au sein de l'Etat. Une équipe interministérielle a été instaurée avec les services déconcentrés et les délégués du Préfet. Elle a été mobilisée pour élaborer le point de vue de l'Etat. Elle est également chargée de l'élaboration, du suivi, du pilotage et de l'évaluation des contrats de ville.

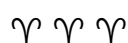
En outre, un travail a été engagé afin de favoriser la mobilisation des politiques sectorielles au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Celle-ci se fonde sur les 13 conventions d'objectifs interministérielles, signées par le Ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports et les principaux Ministères.

Une déclinaison territoriale de la charte entreprises et quartiers signée par le Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports avec plus de 40 entreprises, a été engagée. Une sensibilisation des entreprises est menée afin d'examiner la possibilité de développer des initiatives visant à faciliter le développement économique et surtout l'accès à l'emploi des publics des quartiers prioritaires.

L'ensemble de ces démarches a conduit l'équipe interministérielle à l'élaboration de la feuille de route des services de l'Etat.

Pour chacun des piliers, les priorités définies sont déclinées en enjeux et objectifs opérationnels. Les dispositifs mobilisables pour y répondre sont précisés et le cas échéant les bonnes pratiques ou expériences mobilisables. Une évaluation et un suivi sont prévus avec pour chaque priorité, l'instauration d'indicateurs. Ce document va permettre d'alimenter les diagnostics partenariaux en cours ainsi que les futurs plans d'actions qui seront élaborés dans chacun des contrats de ville. Il servira de bases aux discussions avec les différents partenaires pour la définition des axes stratégiques des contrats mais également pour les programmations financières des actions que l'Etat sera amenée à soutenir.

Au moment où l'ensemble des partenaires se préparent à signer les contrats de ville, l'Etat a souhaité préciser les priorités qu'il entend poursuivre dans le cadre de la politique de la ville en Isère.



**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**RAPPEL REGLEMENTAIRE**

<b>Instructions générales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ CIV du 19 février 2013</li><li>✓ Loi du 21/02/2014 publiée au JO du 22/02/2014 sur la programmation pour la ville et la cohésion urbaine.</li><li>✓ Lettre du 25/04/2014 de Madame la Ministre du droit des femmes, la Ville de la jeunesse et des sports sur la refondation de la politique de la ville et ses orientations</li><li>✓ Lettre du 12/06/2014 de Madame la Ministre du droit des femmes, la Ville de la jeunesse et des sports sur la réforme de la politique de la ville</li><li>✓ Foire aux questions élaborée par le CGET Juin 2014</li></ul>
<b>Délimitation des périmètres des quartiers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Décret 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains</li><li>✓ Circulaire du CGET du 13 juin 2014 sur la réforme d'intervention de la politique de la ville</li><li>✓ Circulaire du CGET du 31 juillet 2014 relatif à la définition des contours des quartiers prioritaires de la politique de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire métropolitain</li></ul>
<b>Contrats de ville</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Circulaire du Premier ministre du 30/07/2014 sur l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération</li><li>✓ Circulaire du CGET du 15/10/2014 sur les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville</li><li>✓ Kit méthodologique</li><li>✓ Instruction du Ministre de l'Education, enseignement supérieur et du Ministre de la ville, jeunesse et sports du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville</li><li>✓ Circulaire de la Ministre aux Affaires sociales et du Ministre de la ville, jeunesse et sports du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville</li></ul>
<b>Conventions d'objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Circulaire du Premier ministre du 26 mars 2014 relative à l'animation et à la mise en oeuvre par l'administration territoriale de l'Etat des conventions d'objectifs pour les quartiers prioritaires</li></ul>
<b>Renouvellement Urbain</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Circulaire du Premier Ministre du 15/11/2013 relative à la préparation des CPER 2014-2020</li><li>✓ Circulaire du Premier ministre du 31/07/2014 sur l'élaboration des CPER de nouvelle génération</li><li>✓ Travaux dans le cadre du CPER</li><li>✓ Lettre DG ANRU du 31/07/2014 sur le NPRNU</li></ul>

<b>Conseils Citoyens</b>	✓ Cadre de référence du kit méthodologique
<b>Réussite Educative</b>	Fiche sur la mise en place et le suivi d'un programme de réussite éducative Fiche sur l'Education et le programme de réussite Education
<b>Lutte contre les discriminations</b>	✓ Cadre de référence du kit méthodologique
<b>Mobilisation des Fonds européens dans le cadre des contrats de ville</b>	✓ Guide sur la mobilisation des crédits européens dans le cadre de la préparation des contrats de ville.



## **LES PRIORITES D'INTERVENTION**



## **PILIER COHESION SOCIALE**

# POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

## PILIER COHESION SOCIALE

<b>PRIORITE</b>	<b>Favoriser les actions en faveur de la petite enfance</b>
<b>CONTEXTE DIAGNOSTIC</b>	<p>Au plan national, 2.5 millions d'enfants ont moins de 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ 67% sont gardés par leur famille</li><li>✓ 18% par une assistante maternelle agréée</li><li>✓ 10% sont accueillis en crèche</li></ul> <p>Source : <i>ministère de la santé, DREES, 2007</i></p> <p>Le <i>Haut Conseil à la famille</i> estime <u>qu'il manque 350 000 places d'accueil</u>.</p> <p>Le <u>coût moyen mensuel</u> restant à la charge des familles est de 180€ ce qui représente 20% des frais de garde. Ceux-ci sont pris en charge à 45% par la CAF, 23% par les communes et les intercommunalités, 6% par les départements.</p> <p>Source <i>ministère de la santé, DREES, 2007</i></p> <p>Une étude de l'<i>UNAF</i> de 2009 montre que <u>le mode de garde souhaité prioritairement par les familles est l'accueil en crèche</u>, le recours à l'assistante maternelle se faisant par défaut.</p> <p>Cette même étude fait les <u>recommandations</u> suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>mieux informer les familles sur les différentes solutions de garde</li><li>mieux « sécuriser » les modes de garde individuels (formation et suivi des assistantes maternelles)</li><li>revaloriser l'image des assistantes maternelles</li><li>développer les modes de garde alternatifs</li></ul> <p><u>La scolarisation à 2 ans :</u></p> <p>Au niveau national, le taux de scolarisation à 2 ans était de 34.6% en 1999 et a chuté régulièrement jusqu'en 2012 où il était de 11.6%. Pour la première fois en 2013 ce taux est remonté à 11.9%</p> <p>En Isère il est de moins de 5%.</p> <p>Source : <i>Education Nationale, DEPP</i></p> <p>En Isère, il y a</p> <p>164 places d'accueil collectif pour jeunes enfants issus des quartiers mais pas de certitude qu'elles soient occupées par ce type de public.</p> <p>10% des places garanties aux enfants de familles en situation de pauvreté</p>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Permettre aux femmes d'exercer une activité professionnelle</li><li>✓ Assurer le bon développement de l'enfant, notamment dans l'acquisition du langage</li><li>✓ Favoriser une prévention des risques éducatifs par le biais de la socialisation</li><li>✓ Favoriser la démarche de participation des parents dès le plus jeune âge de leur enfant (les acquis dans la petite enfance se retrouvent dans l'investissement dans l'école et autres structures)</li></ul>



<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer des modes d'accueil collectif pour les 0-6 ans,</li> <li>✓ Accompagner l'éveil et la socialisation des enfants</li> <li>✓ Favoriser l'accès de tous les enfants à des modes de garde adaptés aux horaires professionnels notamment pour les familles monoparentales,</li> <li>✓ Contribuer à l'éveil par la scolarisation et à la pré-scolarisation des enfants de moins de 3 ans,</li> <li>✓ Développer les capacités d'accueil des structures permettant d'accueillir en maternelle des enfants de moins de 3 ans</li> <li>✓ Intégrer les priorités politiques de la ville dans le futur schéma enfance/famille</li> <li>✓ Favoriser la continuité d'accueil et l'intégration des enfants entre les différentes structures du quartier ((établissement d'accueil pour jeunes enfants/maternelle/Accueil de Loisirs sans hébergement...))</li> <li>✓ Développer des projets spécifiques et adaptés aux problématiques rencontrées par les familles (horaires, handicap, mobilité...)</li> <li>✓ Favoriser l'accompagnement de la parentalité par l'accueil des enfants, notamment par les liens aux actions existantes sur le quartier</li> </ul>
------------------------------------	--

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<p>→ <u>Pour la Caf</u> le Contrat Enfance Jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les Fonds d'aide à l'investissement</li> <li>✓ la Prestation de service Unique pour les EAJE (établissement d'accueil pour jeunes enfants)</li> <li>✓ Les Fonds Publics et territoires</li> <li>✓ Les Fonds locaux accordés sur projet</li> </ul> <p>→ <u>Pour l'Etat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Crédits politique de la ville</li> </ul>
---	--

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<p><b><u>Actions innovantes d'accueil des jeunes enfants en Isère avec mise en place d'expérimentation en faveur des modes de garde innovants</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les actions d'accueil des enfants sur horaires atypiques et spécifiques</li> <li>✓ Les actions permettant de faire les liens pour les familles avec les différentes structures et actions existantes sur le quartier et le territoire.</li> <li>✓ Les organisations visant à l'accueil des familles et à leur orientation au plus juste de leur besoin et des problématiques rencontrés</li> <li>✓ Classes passerelle pour les moins de 3 ans : 3 classes passerelles créées en 2010 et 2012 – Grenoble/St Martin d'hères et Bourgoin qui ont fermé, faute de moyens. En 2014, la CAF s'est engagée au côté de la ville et de la DSEN pour la réouverture de celle de Grenoble Abbaye/Teisseire avec également un co-financement politique de la ville au titre du CUCS</li> <li>✓ Plusieurs projets sur l'Isère portés par des collectivités ou association et la Caf sur l'accueil des enfants en horaire atypique et spécifique.</li> </ul>
--	---

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de places de crèches créées</li> <li>✓ Nombre de places de garde d'enfants créées sur horaires atypiques ou spécifiques.</li> <li>✓ Part des enfants de moins de 3 ans scolarisés</li> <li>✓ Taux de familles précarisées accueillies en EAJE (établissement d'accueil pour jeunes enfants)</li> </ul>
--	--

<b>ANNEXES</b>	1) 2) 3)
----------------	----------------

# POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

## PILIER COHESION SOCIALE

<b>PRIORITE</b>	<b>Promouvoir la réussite éducative</b>
<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>On comptait à la rentrée 2011-2012 environ 400 000 élèves du secondaire qui résidaient en Zus. Parmi les 227 000 collégiens, une majorité (62,4 %) étudie dans un établissement de l'éducation prioritaire (éclair ou RRS). Le nombre moyen d'élèves par professeur reste inférieur dans les collèges en Zus, par rapport à ceux situés en dehors (13,5 contre 15,2 en dehors des Zus). L'orientation reste très différente entre les élèves résidant en Zus et les autres : ils sont deux fois moins nombreux en 1<sup>re</sup> générale et s'orientent majoritairement vers les filières professionnelles : en fin de seconde 55% des élèves de Zus s'orientent vers la voie professionnelle contre 30% hors Zus. Le retard scolaire est au collège plus fréquent pour les élèves résidant en Zus : à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, 21,8% des élèves des Zus ont un retard d'un an ou plus contre 12,3% hors Zus. A la fin du collège, un écart de plus de 10 points sépare les taux de réussite au brevet selon que les collèges comptent une forte proportion d'élèves en Zus ou pas (73% contre 85%).</p> <p>Les filles comme les garçons qui résident en Zus accusent des taux de retard plus importants que les collégiens résidant en dehors de ces quartiers.</p> <p>De nombreux écarts subsistent entre les quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire : Les résultats des élèves des quartiers " Politique de la Ville" restent inférieurs à la moyenne nationale</p> <p>En Isère, en 2014, on dénombre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ 15,5 ETP de postes créés pour les écoles dans le cadre du dispositif "plus de maîtres que de classes »</li><li>✓ 5 dispositifs de réussite éducative</li><li>✓ 15 communes relevant de la géographie prioritaire ont signé un projet éducatif territorial et ont bénéficié du complément de 40€ de fonds d'amorçage</li></ul>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Favoriser la réussite éducative et l'épanouissement individuel des jeunes de quartiers prioritaires</li><li>✓ Réduire les écarts de réussite scolaire avec l'ensemble du territoire</li><li>✓ Développer et accompagner la mise en place d'une offre éducative de qualité</li><li>✓ Assurer la mixité sociale des écoles et collèges compte-tenu de son impact sur la réussite et le climat scolaire</li><li>✓ Diminuer par deux le nombre de décrocheurs durant la durée du contrat</li><li>✓ Améliorer le bien-être et la santé des enfants et des jeunes dans le quartier pour améliorer leur réussite éducative</li><li>✓ Renforcer les actions de médiation sociale en milieu scolaire</li></ul>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans</li><li>✓ Prioriser l'implantation du dispositif « plus de maîtres que de classe »</li><li>✓ Développer des réponses innovantes face aux difficultés rencontrées par les jeunes en lien avec leur(s) parent(s), et en lien avec les plate-formes de raccrochage (innovation, expérimentation, dérogation),</li><li>✓ Permettre la prise en charge des élèves exclus des</li></ul>

	<p>établissements pendant la période d'exclusion et inscrire les partenariats autour de la réussite éducative de manière systémique (afin de dépasser les relations inter-personnelles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire droit au principe de co-éducation et encourager toute action qui développe les coopérations entre les familles et l'école.</li> <li>✓ Faciliter l'intégration des jeunes dans la vie collective et citoyenne,</li> <li>✓ Rechercher l'articulation avec les projets éducatifs locaux (ou territoriaux) et la mise en oeuvre de la refondation de l'éducation prioritaire,</li> <li>✓ Favoriser la mise en place de projets autour du principe de la médiation par les pairs.</li> <li>✓ Développer les collaborations et partenariats dans les réseaux « cordées de la réussite » afin de rendre les actions pérennes, lisibles et au bénéfice des jeunes des quartiers en politique de la ville.</li> <li>✓ Développer autour des établissements et à l'échelle de l'intercommunalité des réseaux d'employeurs (stage 3<sup>e</sup> et stages professionnalisant) en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et les chambres consulaires.</li> <li>✓ Mobiliser les partenaires signataires du Contrat de Ville pour un engagement à mettre en oeuvre un suivi concerté et pérenne des jeunes en voie de décrochage.</li> <li>✓ Mettre en place de véritables parcours d'éducation artistiques et culturels, puissants leviers d'intégration et d'émancipation sociale,</li> <li>✓ Poursuite des actions mises en place dans le cadre des dispositifs de réussite éducative</li> </ul>
--	---

<p><b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b></p>	<p>→ CAF</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ DRE</li> <li>✓ Crédits d'accompagnement des PEDT – Rythmes scolaires</li> </ul> <p>→ Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plateforme de décrochage scolaire - Education Nationale</li> <li>✓ Formation continue des enseignants et accompagnement d'équipes - Education Nationale</li> <li>✓ Postes d'enseignants au titre du dispositif « plus de maîtres que de classes », scolarisation des moins de trois ans et postes liés au REP et REP+ - Education Nationale</li> <li>✓ Moyens liés REP + et REP - Education Nationale</li> <li>✓ Crédits pour internats, cordées de la réussite</li> <li>✓ Ecole ouverte - Education Nationale</li> <li>✓ Dispositif « ouvrir l'école aux parents » - Education Nationale</li> <li>✓ Accompagnement éducatif – Education Nationale</li> <li>✓ Projets éducatifs territoriaux – Education Nationale/DDCS/CAF</li> <li>✓ BOP 123 Jeunesse- DDCS</li> <li>✓ Crédits CGET au titre des contrats de ville et des dispositifs de réussite éducative, adultes-relais, internats et cordées de la réussite</li> </ul>
--	--

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<b>Actions visant à l'intégration des familles et des jeunes de 12 à 18 ans dans la vie collective et citoyenne en Isère :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Versement par la CAF de prestations de services au 36 centres sociaux et 3 EVS situés dans les quartiers prioritaires</li> <li>✓ Soutien par la CAF des actions favorisant la participation des jeunes dans la vie collective et leur autonomie</li> <li>✓ Cofinancement par la CAF d'actions spécifiques où les adolescents et les jeunes sont à l'initiative de divers projets</li> <li>✓ Accompagnement des jeunes autour d'un parcours de formation BAFA en lien avec la DDCS : 365 jeunes ont bénéficié d'un soutien financier BAFA et 65 pour la spécialité petite enfance.</li> <li>✓ Accompagnement départ collectif en vacances (séjour/minicamps)</li> <li>✓ Animation des jeunes en milieu ouvert (activités, ateliers culturels ou sportifs).</li> <li>✓ Mise en place des mesures de responsabilisation à l'aide des partenariats établissements-réussite éducative ou établissements - associations</li> <li>✓ Partenariats « réussite éducative » - établissements pour la prise en charge des jeunes exclus temporairement (Vienne Agglo, Pays Voironnais, La Métro)</li> <li>✓ Dispositif de « coaching » et d'accompagnement vers l'entreprise pour les élèves de 3° du collège Aragon (Villefontaine). Partenariat établissement avec la chambre de commerce de Vienne, la chambre des métiers et de l'artisanat, les services de l'Etat (DSDEN et Délégué du Préfet).</li> </ul>
--	--

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Part des postes "plus de maîtres que de classes" créés (25% au niveau national)</li> <li>✓ Part des enfants de moins de 3 ans scolarisés</li> <li>✓ Nombre de jeunes décrocheurs des quartiers recensés par la plateforme</li> <li>✓ Nombre de jeunes suivis dans le cadre des DRE</li> <li>✓ Nombre de parcours individuels mis en place</li> <li>✓ Indicateurs génériques (au niveau des établissements) à croiser : <ul style="list-style-type: none"> <li>– évolution du taux d'absentéisme</li> <li>– évolution du nombre d'élèves participant à l'AS ou au FSE</li> <li>– évolution du nombre de projets construits en collaboration avec les parents et en partenariat avec les associations sportives, culturelles ou citoyennes, les services des collectivités locales</li> </ul> </li> <li>✓ Résultats au brevet des collèges</li> </ul>
--	--

<b>ANNEXES</b>	1) 2) 3)
----------------	----------------

# POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

## PILIER COHESION SOCIALE

**PRIORITE**      **Accompagner et soutenir la parentalité**

**CONTEXTE  
/DIAGNOSTIC**

- Les familles monoparentales :

- ✓ Plus d'un enfant sur 5 est élevé par un seul de ses parents (21.6% contre 12.4% en 1990)
- ✓ Les mères de familles mono-parentales sont moins diplômées que les mères qui vivent en couple (23% ont un diplôme supérieur contre 30% dans les familles classiques)
- ✓ Les familles mono-parentales rencontrent plus de difficultés de logement (28% des mères seules sont propriétaires de leur logement contre 63% des familles classiques, 36% vivent en maison contre 68% pour les familles classiques)

Source : DGCS 2010

- Les difficultés rencontrées par les familles :

- ✓ 92% des enfants issus de familles en situation de précarité sont gardés à leur domicile par leurs parents
- ✓ Le travail en horaires atypiques concerne aujourd'hui près de **2 salariés sur 3** : travail de nuit, horaires décalés ou étalés, temps partiels etc.
- ✓ **1 parent sur 5** déclare avoir souvent rencontré des difficultés dans l'éducation des enfants.
- ✓ **63%** de la population juge que la période la plus délicate lorsqu'on élève un enfant est située entre 13 et 18 ans.

Source : DGCS 2013

- Le profil des parents :

- ✓ Pour la première fois en 2009, l'âge moyen des mères lors de leur premier accouchement était supérieur à 30 ans
- ✓ En 2009, 22% des mères avaient plus de 35 ans, ce chiffre a quadruplé en 30 ans
- ✓ En 2009, 53% des naissances se faisaient hors mariage contre 37% en 1994

Source : INSEE

- Relation parents – école :

- ✓ 17% des parents d'élèves disent avoir eu au moins un différend au cours des trois dernières années avec des personnels de l'éducation nationale
- ✓ En 2010/2011, plus de 5000 dossiers ont été traités au titre de la protection juridique des enseignants
- ✓ Plus de 9000 dossiers ont été traités par le médiateur de l'EN en 2011 (ce chiffre a doublé en 10 ans)

Source : Rapport 2011 du Médiateur de l'Education nationale

En Isère, il y a :

5 lieux d'accueil parents/enfants sur les quartiers prioritaires en Isère  
(à citer)

<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Permettre aux parents d'être au cœur des actions qui concernent leur rôle et leur famille même si ceux-ci rencontrent des problématiques sociales complexes</li> <li>✓ Favoriser la continuité des actions et leur articulation pour répondre à l'ensemble des familles et au fil des âges</li> <li>✓ Contribuer et faciliter les rencontres parents/enfants/adolescents</li> <li>✓ Rendre lisible pour les familles et les différents acteurs, la politique parentalité soutenue sur les différents quartiers</li> </ul>
---------------	--

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'Accompagner de manière adaptée et efficiente les familles dans leur rôle éducatif notamment les familles monoparentales,</li> <li>✓ De garantir l'existence de lieux d'accueil enfants/parents (LAEP)</li> <li>✓ De garantir la continuité des lieux de médiation et d'Espaces Rencontres pour maintenir les liens parents/enfants, notamment lors de situations conflictuelles dans les familles</li> <li>✓ De soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des jeunes,</li> <li>✓ De rechercher de nouvelles pistes de coopération avec les familles pour faire droit au principe de co-éducation,</li> <li>✓ De développer les conditions d'une coordination et d'un maillage entre les acteurs (institutionnel, associatif et de proximité)</li> <li>✓ De communiquer en direction des familles</li> <li>✓ D'inscrire les actions dans une démarche pro active, en allant au devant des familles mais aussi des adolescents</li> <li>✓ D'inscrire les actions conduites sur les quartiers politique de la ville dans le futur schéma parentalité/services aux familles, comme territoires prioritaires</li> </ul>
--------------------------------	---

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<p>→ <u>pour la Caf</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'accompagnement et le financement d'actions s'inscrivent dans les dispositifs suivants :</li> <li>✓ REAPP</li> <li>✓ CLAS</li> <li>✓ DRE</li> <li>✓ Les prestations de service (aide au fonctionnement pour les Laep, services de médiation familiale)</li> <li>✓ Les aides aux départs en vacances (autonomie des familles ou accompagnement social)</li> <li>✓ Les aides en direction des parents non gardiens</li> </ul> <p>→ <u>Pour l'Etat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Crédits politique de la ville</li> </ul>
---	---

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ les méthodologies d'interventions et les postures professionnelles qui favorisent la rencontre avec les familles et leur implication dans les actions (ex : la maison des familles à Grenoble)</li> <li>✓ le partage d'expérience entre parents et entre quartiers (des exemples sur Echirolles)</li> </ul>
--	--

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'actions nouvelles</li> <li>✓ Nombre d'accompagnement de familles sur des actions par un service/association du quartier</li> <li>✓ Taux de fréquentation des lieux d'accueil Parents/enfants</li> <li>✓ Taux de participation des familles aux actions mises en œuvre (en centre social par exemple)</li> </ul>
--	---

<b>ANNEXES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1)</li> <li>2)</li> <li>3)</li> </ol>
----------------	--



**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**PILIER COHESION SOCIALE**

<b>PRIORITE</b>	<b>Lutter contre l'isolement</b>
-----------------	----------------------------------

<b>CONTEXTE/ DIAGNOSTIC</b>	<p>5 millions de personnes de plus de 18 ans sont seules, soit 12 % des personnes, plaçant la France parmi les trois pays d'Europe les plus touchés par l'isolement relationnel. La population des personnes en situation d'isolement relationnel est composée pour un quart (23%) de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 million de personnes. La part de personnes âgées isolées augmente de façon aiguë. <i>Source : Rapport Monalisa 2013</i></p> <p><u>Parc d'habitat social :</u> La faiblesse des liens est particulièrement perceptible sur les quartiers d'habitat social et s'accroît en 2014 : 23 % des personnes en logement HLM déclarent ne pas avoir de voisins avec lesquels ils entretiennent de bonnes relations (soit un résultat identique à 2013) ; 31 % disent ne connaître personne ou pratiquement personne autour de chez eux contre 27 % en 2013. Les causes du ressenti de l'isolement Les ruptures (séparations, pertes d'emploi, décès du conjoint, handicap, déménagements) sont souvent mises en avant par les personnes interrogées pour expliquer la genèse de l'isolement. 78 % des raisons d'isolement citées renvoient à une rupture. Les raisons d'ordre psychologique prennent également davantage d'importance que les années précédentes. <i>Source : Les Solitudes en France. Juin 2014 – L'observatoire de la Fondation de France.</i></p> <p><u>Difficulté de maîtrise de la langue française</u> 27% des 18-65 ans habitant en Zus éprouvent des difficultés importantes face à l'écrit contre seulement 11% en dehors des Zus. La proportion de personnes en 2011 estimées en situation d'illettrisme est particulièrement élevée dans les Zus, puisqu'elle s'élève à 15% contre 7% dans le reste du territoire. Parmi les jeunes âgés de 18 à 29 ans scolarisés en France, cette proportion est quatre fois plus élevée en Zus qu'en dehors (12% en Zus contre 3% en dehors des Zus). <i>Source : Rapport Onzus 2013</i></p> <p>Dans les ZUS, un habitant de 18 à 50 ans sur 4 déclare qu'il se sent discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS. Ces discriminations peuvent tenir au territoire de résidence, et s'ajoutent aux discriminations liées à l'origine réelle ou supposée, aggravant les difficultés et le sentiment d'injustice éprouvés par les habitants des quartiers. <i>Source : IRDSU 2014</i></p> <p><b><u>Programme Solidages21 (Solidarités entre les âges pour le 21ème siècle)</u></b> : Notre société en faisant part belle aux « actifs », les jeunes ont du mal à trouver leur place et les personnes âgées sont souvent isolées. Cette situation crée une véritable coupure entre les différentes générations. De nombreux projets associatifs contribuent à réduire cette coupure entre les générations et réapprendre à vivre ensemble, tous âges confondus. faire du bénévolat lorsqu'on n'est plus « actif » professionnellement c'est une manière « d'être actif socialement ». <i>Source : France Bénévolat</i></p>
---------------------------------	--

<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Repérer les personnes isolées</li> <li>✓ Lutter contre l'isolement et réinscrire le ménage ou les personnes dans la vie sociale du quartier.</li> <li>✓ Lutter contre la perte d'autonomie</li> <li>✓ Renforcer les initiatives intergénérationnelles en direction des publics fragiles issus des quartiers prioritaires (femmes en situation de monoparentalité, jeunes, personnes âgées) afin d'améliorer leur vie quotidienne, leurs démarches administratives et leur accès aux activités de proximité.</li> <li>✓ Développer des actions innovantes destinées à favoriser et à améliorer "le mieux vivre ensemble", notamment par une démarche d' « aller vers » pour créer un contact avec les habitants les plus touchés par la solitude.</li> <li>✓ Développer l'information et la communication sur les différents droits et espaces dédiés</li> </ul>
---------------	--

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mieux doter les espaces publics en services de proximité et de partage de la vie quotidienne (lieux d'écoute, commerces, cafés, équipements culturels, jardins...), afin de favoriser les rencontres intergénérationnelles entre les habitants.</li> <li>✓ Toucher les publics les plus éloignés, les « invisibles » (les jeunes filles) par des actions d'animation de proximité dans les quartiers</li> <li>✓ Faire venir d'autres publics spectateurs ou pratiquants d'activités dans le quartier</li> <li>✓ Repérer et favoriser les actions des centres sociaux ou associations qui visent à la construction de projet par les habitants, notamment sur la culture et les liens qui concourent à la vie du quartier et de la cité</li> <li>✓ Favoriser les initiatives qui soutiennent les luttes contre les discriminations et l'apprentissage des différences (handicap, social, nationalité...)</li> <li>✓ Favoriser lors des contacts et accompagnements (accueils sociaux et pôle travail social) les liens pour accéder aux actions existantes notamment pour les familles les plus éloignées</li> <li>✓ Développer les réseaux des points conseils budgétaires et financiers</li> <li>✓ Renforcer les actions visant à faciliter l'accès des habitants à l'informatique et à internet (points numériques, formation...)</li> <li>✓ Développer l'intérêt de la vie associative et l'engagement bénévole (clubs de citoyens bénévoles MONALISA)</li> <li>✓ Développer l'aide à domicile et les ateliers socio-linguistiques</li> <li>✓ Prévenir les ruptures dans les parcours des personnes en situation de handicap, notamment chez les jeunes</li> </ul>
--------------------------------	--

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Pour la Caf :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Versement des prestations de services aux structures AVS</li> <li>✓ Soutien financier sur fonds locaux (projets)</li> </ul> </li> <li>→ <u>Pour l'Etat</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Crédits relatifs à l'intégration des populations immigrés – BOP 104</li> <li>✓ OFII - actions socio-linguistiques pour les publics signataires des contrats d'accueil et d'intégration ou demandant la naturalisation française</li> <li>✓ Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire FONJEP (CGET et droit commun d jeunesse et sports)</li> <li>✓ Centre national pour le développement du sport (CNDS)</li> <li>✓ BOP 163 - Jeunesse</li> <li>✓ Crédits politiques de la ville</li> </ul> </li> </ul>
---	--

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Formation ouverte et à distance (FOAD) permettant de lutter contre <u>la fracture numérique</u> avec la création ou l'utilisation d'un outil pérenne (plateforme)</li> <li>✓ Action Monalisa : équipes citoyennes bénévoles qui décident et élaborent elles-mêmes les projets et les actions qu'elles souhaitent mener en fonction du contexte et de la situation locale -ALMA 38</li> <li>✓ Le café des âge (Fontaine)</li> <li>✓ Café des aidants</li> <li>✓ « Voisinage » - Action des petits frères des pauvres</li> </ul>
--	---

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'espaces/services de proximité implantés dans les quartiers prioritaires, favorisant la lutte contre l'isolement</li> <li>✓ Nombre d'actions de sensibilisation/formation à l'utilisation de l'informatique et internet mises en place</li> <li>✓ Nombre d'actions plurigénérationnelles développées</li> </ul>
--	--

<b>ANNEXES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1)</li> <li>2)</li> <li>3)</li> </ol>
----------------	--

**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**PILIER COHESION SOCIALE**

<b>PRIORITE</b>	<b>Accéder à la culture</b>
-----------------	-----------------------------

<b>CONTEXTE/ DIAGNOSTIC</b>	<p>Un volet culturel affirmé favorise et fertilise les relations sociales. Il permet l'invention de relations inter-culturelles, forge un vivre ensemble respectueux et améliore l'accès aux lieux culturels et aux pratiques artistiques des habitants des territoires.</p> <p>La relation entre centre et périphérie, le lien entre proximité et mobilité sont modifiées et facilitent un décloisonnement intellectuel et géographique. La culture nourrit le développement personnel des individus et enrichit le développement local au travers de projets commun de territoires. Elle est un puissant levier d'insertion et favorise par des chemins détournés, l'acquisition de compétences utilisables en matière d'insertion professionnelle.</p> <p>La culture et l'action culturelle sont le ferment de valeurs et de pratiques communes permettant de faire société. A ce titre, la place de la culture est essentielle dans notre politique publique et doit être privilégiée dans les nouveaux territoires de la politique de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Questionner les fédérations d'éducation populaire présentes en Isère, les associations autonomes reconnues et les institutions artistiques pour la connaissance des besoins des publics (des adultes, des jeunes, des professionnels, des amateurs...) et des activités culturelles mises en œuvre.</li> <li>✓ Etablir une statistique de fréquentation des lieux de diffusion et de pratique artistique par discipline. Sans omettre d'explorer le champ du numérique : le téléchargement et la mise en réseau de créations d'images, vidéos, musiques et textes.</li> <li>✓ Lister les acteurs intervenants culturels du quartier, et en provenance d'ailleurs (artistes, compagnies, associations, salles de cinéma art et essai (réseau Acrira)).</li> <li>✓ Inventorier les freins à la fréquentation des équipements et /ou à la pratique artistique (social : tarif, médiation... discrimination : choix de la programmation.....)</li> </ul>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre la démocratisation culturelle en étendant à tous les habitants des quartiers prioritaires l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ; Faciliter la participation active des citoyens à la vie culturelle</li> <li>✓ Poursuivre le rapprochement des réseaux de la culture et de l'Education populaire</li> <li>✓ Renforcer la formation des intervenants</li> </ul>

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer l'accès à l'art et à la culture des habitants des quartiers prioritaires en proposant un projet territorial de développement de l'éducation aux arts et à la culture impliquant les acteurs artistiques et culturels, les associations socioculturelles, le corps enseignant et le conseil citoyen.</li> <li>✓ Prioriser les jeunes dans les parcours d'éducation artistique et culturelle.</li> <li>✓ Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps</li> </ul>
------------------------------------	---

	<p>scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire venir un public extérieur au quartier et inciter les habitants à se produire dans d'autres lieux à l'extérieur du quartier.</li> <li>✓ Soutenir les médias de proximité en vue de valoriser l'expression citoyenne et changer l'image des quartiers</li> <li>✓ Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes à travers l'accès aux activités culturelles et sportives</li> <li>✓ Développer l'accès des jeunes aux contrats de service civique : +25% notamment en faveur des jeunes non diplômés ou décrocheurs des quartiers prioritaires dans le cadre des activités</li> </ul>
--	---

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dispositif d'éducation artistique (PREAC) : pour la formation des intervenants et production d'outils artistiques.</li> <li>✓ Crédits dédiés aux actions artistiques et culturelles de la DRAC</li> <li>✓ Crédits PEDT – Rythmes scolaires</li> <li>✓ Crédits BOP 163 jeunesse - DDCS</li> <li>✓ Crédits politique de la ville</li> </ul>
---	--

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chantier favorisant l'accès des jeunes à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle de qualité mis en œuvre par un soutien financier sur le BOP 163 jeunesse et technique aux projets apportés par les personnels techniques et pédagogiques de la DDCS</li> <li>✓ Action incitant les institutions culturelles aux « hors les murs » (ex : le musée de Grenoble propose chaque année une exposition dans un quartier de la ville)</li> <li>✓ Accompagner et qualifier les structures culturelles de proximité (ex : la Chaufferie à Teisseire, l'espace 600 à la Villeneuve de Grenoble, la maison de l'image, le théâtre Prémol).</li> </ul>
--	---

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Taux de fréquentation des lieux de spectacles par les habitants du quartier et par les habitants extérieurs</li> <li>✓ Nombre d'inscriptions annuelles des habitants aux activités artistiques (musique, danse, théâtre ...)</li> <li>✓ nombre de projets fondés sur les parcours d'éducation artistique et culturel tout au long de la vie</li> <li>✓ nombre de jeunes inscrits dans une activité artistique et culturelle extra-scolaire.</li> </ul> <p>Une réflexion pourrait être engagée avec l'Observatoire des politiques culturelles (implanté à Grenoble) sur la construction d'indicateurs pour assurer une bonne évaluation.</p>
--	--

<b>ANNEXES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiche pratique de l'INJEP : pratiques culturelles et artistiques</li> </ul>
----------------	--

**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**PILIER COHESION SOCIALE**

<b>PRIORITE</b>	<b>Accéder aux sports et aux loisirs</b>
-----------------	--

<b>CONTEXTE/ DIAGNOSTIC</b>	<p>On estime que 10 % des enfants sont exclus de toute pratique sportive ou culturelle. « Ils appartiennent à des familles qui elles-mêmes s'adonnent peu aux loisirs. L'utilité des loisirs n'est pas une évidence pour toutes les familles. La "culture des loisirs" nécessite un apprentissage.</p> <p>Le choix d'activités suppose en effet un minimum de ressources économiques. Familles nombreuses, précarité et revenus insuffisants sont autant de freins à des pratiques de loisirs commerciaux (pour lesquels le marketing a montré ses effets de séduction), marchands ou tout simplement payants. Or, pour la majorité des jeunes, la musique, les jeux vidéo et les films sont autant de supports indispensables pour rentrer dans le groupe de pairs et se sentir reconnus. De même, la vie dans un quartier populaire n'offre pas les mêmes ressources qu'en centre-ville, près des équipements culturels et sportifs.</p> <p>Les habitants de ces quartiers demeurent par ailleurs sous-représentés dans les clubs affiliés aux fédérations. Ainsi, le taux de licences en ZUS est largement inférieur à la moyenne nationale.</p> <p><i>Source ONZUS et étude INJEP sur les pratiques sportives 2009</i></p> <p>En Isère, au titre des pratiques sportives, différents acteurs sont mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fédérations de sport scolaire attachées à chaque établissement d'enseignement, de la fédération sportive et culturelle de France (FSCF), de la fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), de l'UFOLEP (les amicales laïques), première fédération sportive multisports, de la fédération Léo Lagrange auxquelles s'ajoutent l'implication de clubs tels que Nautic Sports, Rhodia Club, US Saint Egrève, ...</li> <li>✓ Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère (CDOSI) qui bénéficie à ce titre d'un emploi dit à forte utilité sociale tout comme le Comité Départemental de tennis.</li> <li>✓ un grand nombre d'associations sportives affiliées à une fédération olympique et sportive sont également fortement impliquées dans les quartiers.</li> </ul>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faciliter et réduire les inégalités d'accès des jeunes aux sports à la pratique sportive en développant une offre adaptées</li> <li>✓ Favoriser l'accès des jeunes à des loisirs éducatifs de qualité</li> <li>✓</li> </ul>

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer des actions visant à inciter les jeunes et les habitants des quartiers à la pratique sportive notamment dans les clubs</li> <li>✓ Lutter contre les freins à la pratique et à l'accessibilité aux activités sportives (géographiques, sociaux, économiques, culturels et physiques)</li> <li>✓ Soutenir les projets de pratiques sportives sur les sites de sports nature hors des quartiers prioritaires.</li> </ul>
------------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner les associations sportives qui font vivre les lieux de pratiques sportives</li> <li>✓ Cibler davantage les habitants des quartiers prioritaires dans les projets éligibles au CNDS et proposer une offre adaptée répondant à des besoins spécifiques</li> <li>✓ Développer et mutualiser des actions innovantes conduites en direction des habitants des quartiers prioritaires en lien avec les structures tête de réseau comme le CDOSI</li> <li>✓ Poursuivre les actions d'insertion sociale et professionnelle spécifiques répondant aux besoins de qualification et des employeurs</li> <li>✓ Favoriser l'accès des jeunes aux accueils collectifs de mineurs jeunes en dehors des quartiers</li> <li>✓ Encourager les pratiques sportives dans des objectifs de santé et d'éducation citoyenne</li> <li>✓ Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes à travers l'accès aux activités culturelles et sportives</li> <li>✓ Développer l'accès des jeunes aux contrats de service civique : +25% notamment en faveur des jeunes non diplômés ou décrocheurs des quartiers prioritaires dans le cadre des activités culturelles et sportives.</li> </ul>
--	---

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire FONJEP (CGET et droit commun d jeunesse et sports)</li> <li>✓ Centre national pour le développement du sport (CNDS)</li> <li>✓ BOP 163 - Jeunesse</li> <li>✓ Financement emplois au titre des EFUS</li> <li>✓ Crédits PEDT – Rythmes scolaires</li> <li>✓ Crédits politique de la ville</li> </ul>
---	---

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<p>1) Actions d'insertion sociale et professionnelle spécifiques mises en place en 2013/2014 par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale avec l'ERFAN (Ecole Régionale de Formation aux Activités de Natation) et destinées à des jeunes (8) issus des quartiers et en rupture scolaire pour leur permettre d'obtenir le BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique) avec co-financement sur les crédits politique de la ville</p> <p>2) actions innovantes autour des sports de nature sont à mutualiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'éducation informelle et d'immersion dans la nature hors des quartiers urbains pour des jeunes scolaires (l' « Aventure polaire » pour des enfants de l'école des trembles à Villeneuve avec le Comité Mont Blanc pulka, action « jeunes en refuge » avec la MJC des Allobroges, nouveau quartier classé en politique de la ville...)</li> <li>✓ d'insertion sociale et professionnelle avec l'Ecole de la deuxième chance et le comité de spéléologie, et l'association Isère cheval vert pour développer des compétences extraprofessionnelles et ouvrir d'autres champs de métiers relevant de la traction animale.</li> <li>✓ d'éducation à l'environnement et à la montagne par la construction d'outils régionaux ( « Jeunes en refuge »), et l'accompagnement éducatif de classes montagne(masterclass Collège H WALLON, Aimé Césaire et J Villard) ou le programme du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère (Sport dans les quartiers ; « A chacun sa montagne » en liaison avec la protection judiciaire de la jeunesse),</li> </ul>
--	--

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de licenciés sportifs résidant dans les ZUS/QPV et de licenciées femmes</li><li>• Nombre de jeunes bénéficiaires d'actions sportives et de loisirs</li><li>• Part des jeunes des ZUS/QPV en service civique (&gt;25%).</li></ul>
--	---

<b>ANNEXES</b>	
----------------	--



**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**PILIER COHESION SOCIALE**

<b>PRIORITE</b>	<b>Faciliter l'accès aux soins et développer la promotion et la prévention de la santé</b>
-----------------	--

<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>Dans les zones urbaines sensibles, un tiers des habitants se considèrent en mauvaise santé contre 27% hors ZUS. Les phénomènes de surpoids et d'obésité et les problèmes de santé bucco dentaire ainsi que les troubles du langage chez l'enfant y sont fréquents. Un tiers des femmes déclarent souffrir de maladies chroniques.</p> <p>Le renoncement aux soins, notamment pour raisons économiques, y est plus fréquent (27% des habitants en ZUS contre 17% hors ZUS).</p> <p>L'offre de soins de premier recours en ZUS est moindre que dans les agglomérations n'abritant pas des ZUS.</p> <p>La densité des professionnels de santé y est moins importante qu'ailleurs.</p> <p>Par contre, l'offre en centre de santé est conséquente sur le département de l'Isère (59 centres de santé soit 28% de la région).</p> <p>Il existe actuellement 2 maisons de santé ou pôle de santé en territoire politique de la ville : PSP de St Martin d'Hères et MSP Villefontaine <i>Source : Convention interministérielle d'objectif 2013 - 2015</i></p>
---------------------------------	---

<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Territorialiser le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS)</li> <li>✓ Développer des dispositifs au niveau des agglomérations (ASV, CLS) dans un souci de cohérence des interventions, d'égalité des territoires et d'utilisation pertinente des fonds publics.</li> <li>✓ Réduire les phénomènes de renoncement aux soins,</li> <li>✓ Favoriser l'accès aux consultations médicales.</li> <li>✓ Promouvoir la santé et améliorer la prise en compte par les habitants de leur propre santé.</li> <li>✓ Renforcer les initiatives de prévention</li> <li>✓ Développer les actions de prévention et de lutte contre les drogues et les conduites addictives et à risques</li> </ul>
---------------	--


<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<p>→ Concernant l'accès aux soins des habitants des quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer ou maintenir sur les quartiers prioritaires des structures adaptées (maisons ou centre de santé, soutien à l'installation de généralistes ou spécialistes...)</li> <li>✓ Renforcer la coordination des acteurs locaux sur le territoire concerné ainsi que les modalités de mise en oeuvre d'une véritable politique de prévention (création de conseils locaux en santé mentale d'agglomération et de comité de suivi de l'accès aux droits et aux soins d'agglomérations ...)</li> <li>✓ Développer l'accompagnement aux soins</li> <li>✓ Poursuivre la lutte contre la discrimination dans l'accès aux soins</li> <li>✓ Renforcer la prévention et la lutte contre les conduites addictives</li> </ul>
------------------------------------	--

	<p>et à risques par un repérage précoces des publics et la mise en place d'actions visant la réduction des risques liés à ces phénomènes (par ex : renforcement consultations jeunes consommateurs)</p> <p>→ Concernant la prévention et la promotion de la santé, soutenir le développement d'actions de prévention dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Santé mentale</li> <li>✓ Nutrition et activité physique</li> <li>✓ Santé bucco dentaire</li> <li>✓ Conduites addictives</li> <li>✓ Troubles du langage chez l'enfant</li> <li>✓ Formation des professionnels de terrain</li> </ul>
--	---

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ateliers Santé Ville</li> <li>✓ Contrats locaux de santé</li> <li>✓ Conseil Local de Santé Mentale</li> <li>✓ Structures d'exercice coordonné (MSP, pôle de santé)</li> <li>✓ Dispositif Réussite Educative</li> </ul> <p>Les financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ ARS</li> <li>✓ FNADT Hors CPER : pour les maisons pluridisciplinaires de santé</li> <li>✓ Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)</li> <li>✓ Crédits spécifiques politique de la ville</li> <li>✓ Collectivités régionale et territoriales</li> </ul>
---	--

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires et mise en place à l'été 2014 d'un socle d'indicateurs en lien avec ORS, CPAM et collectivités locales : indicateurs pour les communes &gt; 10000 habitants avec actualisation annuelle</li> <li>✓ 2 contrats locaux de santé signés en 2014 : Grenoble et Bourgoin-Jallieu</li> <li>✓ Recherches actions et formations réalisées par l'ASV Métro</li> <li>✓ Coordination des dispositifs d'écoute</li> </ul>
--	--

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>En fonction des thématiques concernées, les indicateurs pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de personnes participant aux actions et formations</li> <li>✓ Nombre d'actions de santé bucco dentaire (par ex : diminution du Nombre de caries dans une classe d'âge à n + 2)</li> <li>✓ Nombre d'enfants bénéficiant d'un suivi particulier, en lien avec le DRE (ex : orthophoniste)</li> </ul> <p>Ces indicateurs sont à décliner en fonction des thématiques et des objectifs opérationnels retenus.</p>
--	--

<b>ANNEXES</b>	<p><b>1) Modèle type de contrat local de santé</b></p> <div style="text-align: center;">  <p>"CLS TYPE V décembre 2014.pdf"</p> </div>
----------------	---

# GUIDE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION D'UN CLS

## PREAMBULE:

Instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé, les Contrats Locaux de Santé (CLS) visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent in fine l'état de santé des populations. En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les CLS cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des Projets Régionaux de Santé (PRS) et des projets locaux de santé portés par les collectivités territoriales, à destination des publics les plus fragiles.

D'un point de vue réglementaire, les Contrats locaux de santé font l'objet de dispositions dans le cadre de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et reprises dans le Code de la santé publique : L'article L.1434-17 du Code de la santé publique précise que *"la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social"*.

La convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013 – 2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la santé, le ministère délégué aux Personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la Famille, le ministère délégué aux Personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion et le ministère délégué à la Ville, signée le 19 avril 2013 précise par ailleurs : *"Les Contrats Locaux de Santé (CLS) s'avèrent dans cette optique l'outil pertinent pour fédérer de nombreux acteurs locaux dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé [...]. Le CLS pourra constituer le volet santé d'un contrat de ville, lorsque les territoires de contractualisation coïncideront. Le volet santé du contrat de ville pourra aussi être constitué par le sous-ensemble du CLS portant sur des quartiers prioritaires"*.

Le CLS a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.),
- l'accès des personnes, notamment "démunies", aux soins, aux services, et à la prévention et promotion de la santé
- la promotion du droit commun et le respect des droits des usagers du système de santé.

## CONTEXTE DU CLS DE XXX

### 1. Présentation des éléments de diagnostic partagé entre les cosignataires

Préalablement à l'élaboration du CLS, un diagnostic local en santé a été élaboré et permettra de délimiter les orientations et le plan d'actions retenus dans le Contrat.

Afin de faciliter cette phase de diagnostic, l'ARS met à disposition des acteurs concernés un « 1<sup>er</sup> état des lieux en santé » établi conjointement avec l'ORS permettant d'avoir une photographie de l'état de santé de la population ciblée à partir d'indicateurs prédéfinis.

Ce socle de base d'indicateurs en santé est accessible via le site Internet de l'ORS, dans l'onglet "BALISES".

Ce 1<sup>er</sup> état des lieux a été complété par un recensement de l'ensemble des actions en matière de prévention, dans les communes ciblées "politique de la ville".

Ce diagnostic local devra intégrer les réflexions conduites avec les habitants des conseils citoyens.

Les collectivités ont ainsi à leur disposition une base d'éléments assez complète afin de construire leur propre diagnostic.

Il est rappelé que cet état des lieux ne constitue pas en soi un diagnostic, mais qu'une fois enrichi par les contributions des autres acteurs, il contribuera à l'élaboration d'un diagnostic partagé.

### 2. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques régionales en santé.

*Le présent paragraphe a pour objet d'illustrer la façon dont le CLS va décliner les orientations retenues dans le PSRS, dans les schémas, voire dans les programmes territoriaux (ou autres formules équivalentes) tout en répondant à la logique de parcours retenue dans la future loi de santé.*

Chargée de piloter la politique de santé publique et d'organiser l'offre de santé en région, l'ARS Rhône-Alpes a élaboré un Projet régional de santé (PRS) pour 5 ans (2012-2017). Ce PRS offre l'opportunité à tous les acteurs du monde de la santé et de la démocratie sanitaire d'agir ensemble, au sein de la région, et d'apporter des réponses aux besoins de santé les plus prioritaires de la population.

Le PRS a pour enjeu de développer, en cohérence avec le parcours de vie des personnes, des coopérations transversales entre des secteurs jusqu'ici séparés : promotion de la santé, prévention médicalisée, soins ambulatoires, soins hospitaliers et prise en charge médico-sociale. Il vise notamment à mettre en œuvre des actions favorisant la réduction des inégalités en santé, la fluidité et l'amélioration de la qualité dans la prise en charge du patient rhônalpin.

Il est construit autour de 3 axes stratégiques répondant aux enjeux repérés dans le diagnostic de l'état de santé de la population :

- le développement de la promotion de la santé et de la prévention, notamment en santé environnementale
- l'organisation d'une offre en santé adaptée aux besoins de la population et efficiente
- la fluidification des parcours de santé des patients/usagers



Autour de ces axes stratégiques, 18 priorités ont été arrêtées et concernent six publics : la mère et l'enfant, les adolescents, les personnes les plus démunies, les personnes atteintes de maladie chronique, les personnes en perte d'autonomie du fait de l'âge ou d'un handicap et les personnes en souffrance psychique.

Ces priorités sont déclinées dans trois schémas régionaux (prévention, offre de soins, offre médicosociale) cohérents, dans l'objectif de rendre plus accessible et plus fluide le parcours de santé des personnes.

Concernant plus spécifiquement les quartiers "politique de la ville", les priorités sont définies dans le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des populations démunies (PRAPS) visant à :

- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de la santé mentale
- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique
- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de santé bucco-dentaire des enfants

### **3. Présentation de l'historique de la collectivité porteuse du Contrat local de santé en matière de démarches locales de santé sur le territoire et de modalités d'articulation possibles**

*Ce paragraphe présente l'ensemble des dispositifs de santé éventuellement présents sur le territoire : volets santé des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et Ateliers Santé-Ville (ASV), des Agendas 21, projets de territoire, etc.*



## LE CONTRAT LOCAL DE SANTE DE XXXX

### TITRE 1-CHAMP DU CONTRAT

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,  
Vu la délibération ....

#### **Article 1 : Parties signataires**

Le présent contrat est conclu entre : **lister les signataires**

- XX
- XX
- XX

#### **Article 2 : Périmètre géographique du contrat**

*Ce paragraphe décrit le territoire : commune, EPCI et si possible la zone définie comme "Quartier prioritaire" au sens politique de la ville.*

**A ce jour, le décret des zones précises n'est pas publié**

#### **Article 3 : Prise en compte des éventuelles démarches locales de santé des collectivités territoriales**

*Ce paragraphe cherche à décrire comment ces différents dispositifs ont pu être pris en compte, évalués et éventuellement réorientés à des fins de cohérence avec les orientations stratégiques du PSRS et des schémas et programmes territoriaux*

Le présent contrat s'appuie sur l'ASV .....

*Description des actions communes CLS/CUCS-ASV + description d'éventuelles modalités communes de pilotage*

Le présent contrat s'appuie sur le projet de territoire .....

*Il s'agit de décrire les actions communes CLS/projet de territoire ainsi que les éventuelles modalités communes de pilotage.*

#### **Article 4 : Partenaires : (participent aux actions mais ne sont pas financeurs)**

- XX
- XX
- XX

## **TITRE 2 : OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES**

### **Article 5 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat**

Compte tenu des priorités portées par l'ARS, une vigilance particulière sera portée aux axes suivants

#### **Axe1 ➡ Renforcer les initiatives de prévention et promotion de la santé dans les quartiers prioritaires.**

Les parties au contrat veilleront avec leurs partenaires, en particuliers les ASV, à garantir aux populations des quartiers prioritaires une offre de prévention adéquate, en fonction des besoins identifiés par le diagnostic local.

Le PRAPS cible, pour les habitants des quartiers prioritaires, un certain nombre de thèmes d'actions devant s'inscrire prioritairement sur les champs suivants:

#### ► L'Alimentation et/ou activité physique adaptée pour:

- *Développer des formations « alimentation, activité physique et précarité » à destination des coordonnateurs ASV*
- *Faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux équipements sportifs et sociaux.*
- *Mise en place d'actions communautaires favorisant une sensibilisation plus efficace des populations aux messages du PNNS*
- *Poursuivre et développer les liens entre ASV et réseaux de santé pour la mise en place d'actions d'éducation thérapeutique et d'éducation à la santé adaptées*
- *Lutter contre la sédentarité chez les seniors en situation de fragilité sociale*

#### ► L'amélioration de la santé bucco dentaire des enfants:

- *Sensibiliser les habitants à une prise en compte de leur santé bucco-dentaire, du point de vue préventif et curatif, et à utiliser les dispositifs de droit commun existants (M'T Dents).*
- *Soutenir sur ces territoires des actions de promotion de la santé bucco et favoriser leur coordination avec les actions menées par d'autres institutions*
- *Aider les ASV à inclure la santé bucco-dentaire dans leurs problématiques de santé et favoriser le partage d'expériences et de pratiques entre les ASV sur cette question.*



► Améliorer la santé des jeunes en particulier pour :

- lutter contre les conduites addictives des jeunes
- Améliorer l'éducation à la santé sexuelle des jeunes (définition OMS 2002)

► Le Soutien aux Ateliers Santé ville:

Par ailleurs, l'ARS souhaitant adosser le CLS aux ASV, quand ils existent, elle sera vigilante à :

- Renforcer le pilotage des ASV et la transversalité de leur démarche
- Soutenir la fonction de coordination et développer les compétences professionnelles des coordonnateurs

**Axe 2☛ La prévention de la souffrance psychique en vue d'améliorer la santé mentale en:**

- *Développant le repérage et la prise en charge partagée et pertinente des problématiques de santé mentale en particulier auprès des seniors afin de les orienter vers des actions de prévention de la perte d'autonomie.*
- *Etendant le repérage des troubles dépressifs chez les seniors en situation de fragilité sociale aux territoires non couverts*
- *Articulant le programme de réussite éducative (PRE) qui touche des enfants en grande difficulté (scolaire, familiale,...) et l'atelier santé ville*
- *Renforçant et en développant des liens à systématiser entre Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et ASV*

**Axe 3☛ Renforcer les initiatives en santé environnementale**

Afin de réduire l'impact des facteurs environnementaux néfastes à la santé, une attention toute particulière sera portée sur les actions répondant aux priorités portées dans le PRS visant à:

- lutter contre l'habitat indigne
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires liés à la qualité de l'air
- Assurer à la population la distribution d'une eau saine
- Prévenir les risques sanitaires liés au bruit excessif

D'autres thématiques, en lien avec les impacts sur la santé des facteurs environnementaux, observés sur la zone géographique concernée (zones à risques) pourront être portées dans ce contrat.





**Axe 4 ← Améliorer l'accès aux droits, aux soins et aux parcours de soins** en ciblant les publics précaires:

Pour prendre en compte la difficulté des habitants les plus éloignés des dispositifs classiques de prévention (dépistage organisé...) l'ARS favorisera leur accompagnement en soutenant la fonction de "médiation en santé" et toute autre action visant à:

- Améliorer l'offre de 1<sup>er</sup> recours dans les zones définies par l'ARS caractérisées par une offre médicale insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins (zones fragiles), en favorisant le déploiement des dispositifs existant de type contrats de PTMG, CESP..
- Soutenir la prévention de la souffrance psychique, l'accompagnement et l'accès aux soins en santé mentale :
- En permettant aux médecins salariés des établissements publics de santé de diversifier tout ou partie de leur activité pour exercer auprès de professionnels libéraux ou de structures ambulatoires. (projet de décret en attente sur l'application de l'art L. 1435-85-1 du CSP)
- En favorisant et accompagnant les structures d'exercice coordonné en milieu ambulatoire (maisons de santé, centres de santé, pôles de santé) s'appuyant sur un projet de parcours de soins aux personnes les plus vulnérables.

*Ce paragraphe décrit les axes stratégiques de santé traités dans le CLS de manière à répondre aux besoins prioritaires de santé identifiés sur le territoire. Ces axes sont ensuite détaillés en objectifs opérationnels et actions.*

## **5.1 Axe stratégique 1**

### *5.1.1 Objectif 1*

#### *5.1.1.1 Action 1*

*Préciser l'engagement de moyens des différents les signataires*

#### *5.1.1.2 Action 2*

*Préciser l'engagement de moyens des différents les signataires*

### *5.1.2 Objectif 2*

#### *5.1.2.1 Action 3*

*Préciser l'engagement de moyens des différents les signataires*

#### *5.1.2.2 Action 4*

*...*

## **5.2 Axe stratégique 2**

### *5.2.1 Objectif 1*



5.2.1.1 Action 5

...

5.2.1.2 Action 6

...

5.2.2 Objectif 2

5.2.2.1 Action 7

### TITRE 3 : DUREE, SUIVI ET REVISION DU CONTRAT

#### **Article 6 : Durée du contrat**

Le présent contrat est valable pour une durée de 6 années, à compter de sa signature.

#### **Article 7 : Révision du contrat**

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces X années.

#### **Article 8 : Suivi et évaluation du contrat**

*Ce paragraphe a pour objectif de décrire :*

- *Les instances de pilotage choisies (Copil, comité de suivi, etc.), en précisant l'implication des signataires et partenaires (fréquence, objectifs, etc.).*

*Lorsque le CLS est adossé à un ASV, il est préconisé de fusionner le COPIL de l'ASV et celui du CLS*

- *Les modalités de suivi et d'évaluation :*
  - o *Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions, du respect des échéances, etc.) ;*
  - o *Evaluation des résultats des actions (formalisation d'indicateurs).*
- *Un outil dématérialisé de suivi du CLS sera mis à disposition des différents signataires.*

*Le comité de pilotage (ou de suivi, etc.) est constitué de :*



A ....., le XX ..... 201..

*Signatures des contractants*



**Annexe : Fiches opérationnelles d'actions pour chacune des actions du CLS**
**Fiche action type n° ... : Nom de l'action**
**Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) :**

<i>Nom de l'action</i>		
<b>Rappel de l'axe stratégique du CLS concerné et de l'objectif opérationnel que cherche à atteindre l'action</b>		
<b>Description de l'action</b>		
<b>Identification du responsable de l'action</b>	Structure identifiée :	Moyens engagés :
<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Structures identifiées :	Moyens engagés :
<b>Calendrier prévisionnel</b>		
<b>Dispositif de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils :</li> <li>▪ Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b>		



# POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

## PILIER COHESION SOCIALE

<b>PRIORITE</b>	<b>Développer l'accès aux droits</b>
-----------------	--------------------------------------

<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>Le développement de l'accès aux droits est une mission essentielle pour réduire les inégalités et prévenir les ruptures dans la vie des habitants des quartiers qui connaissent de multiples difficultés.</p> <p>Il s'agit de leur permettre d'être informés, de comprendre, d'accéder aux droits et aux services, de les faire valoir, de s'en prévaloir pour aider à la résolution des problèmes qu'ils rencontrent quotidiennement en simplifiant la complexité des démarches et en limiter les freins psychologiques induits.</p> <p>L'accès aux droits des politiques inhérentes à l'emploi, au logement, aux soins et à la santé, aux services publics, aux droits en lien avec les discriminations, et aux droits sociaux et économiques concourt à diminuer la pauvreté, réduire les inégalités et prévenir les décrochages des personnes fragilisées.</p> <p>L'Observatoire des non recours aux droits et services (ODENOR) constate que les prestations en général font l'objet d'un taux de non recours moyen avoisinant les 33%. Certaines prestations connaissent des taux de non recours très forts : 68% des personnes éligibles au revenu de solidarité active (RSA) activité ne le demandent pas et 85% des personnes ayant droit à l'aide à la complémentaire santé (ACS) ne la sollicitent pas.</p> <p>En Isère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 2 maisons de justice et du droit à <u>Villefontaine</u> et <u>Villeneuve</u> avec présence d'un greffier dédié et d'un agent de la ville de Vienne.</li> <li>✓ 2 Bureaux d'aide aux victimes : une gérée par l'association APRESS implanté au TGI de Vienne et géré par l'association AIV implanté au TGI de Grenoble.</li> <li>✓ Mise en place de Conseil Départemental d'Accès aux Droits et de Point d'Accès Aux Droits notamment à Fontaine et sur les deux établissements pénitentiaires du département</li> </ul>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ -Lutter contre le non recours et sécuriser les aides.</li> <li>✓ Assurer aux allocataires de la CAF une meilleure lisibilité et une plus grande régularité des aides perçues.</li> <li>✓ Renforcer la communication et l'information sur les droits et les espaces dédiés</li> </ul>

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services pour tous les citoyens notamment en terme de prévention et de soins,</li> <li>✓ Instaurer les "rendez-vous des droits" pour lutter contre la pauvreté (CAF,)</li> <li>✓ Développer des réseaux de points conseils budgétaires et financiers,</li> </ul>
------------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rechercher une meilleure détection des ayants-droits,</li> <li>✓ Implanter ou pérenniser des maisons de la justice et du droit, des points d'accès aux droits notamment en milieu pénitentiaire, bureaux d'aides aux victimes</li> <li>✓ Développer des outils d'informations sur les droits et dispositifs d'écoute</li> <li>✓ Développer des synergies entre services afin de mieux identifier les populations les plus exposées au non recours.</li> <li>✓ S'assurer de l'accès des femmes aux actions d'information sur les droits des femmes et prendre en compte les besoins de formation, d'insertion, de développement personnel, .....</li> </ul>
--	---

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<p>→ CAF</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Point d'information jeunesse</li> <li>✓ Dispositifs développés par la CAF</li> </ul> <p>→ CPAM</p> <p>→ Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ CDAS auprès de la DDCS</li> <li>✓ Fonds interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD)</li> <li>✓ Crédits Ministère de la Justice</li> </ul>
---	---

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<p>Actions développées par la CAF de l'Isère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etude de l'ensemble des droits potentiels d'un allocataire assurée lors de l'ouverture d'un droit RSA</li> <li>✓ Contacts systématiques des travailleurs sociaux spécialisés CAF pour les familles déclarant un événement fragilisant (décès enfant, conjoint, naissance dans famille monoparentale</li> <li>✓ Mise en place de traitement spécialisé des dossiers de prestations familiales concernant les situations complexes</li> <li>✓ Accueil spécifique pour les personnes atteintes de surdit�</li> </ul>
--	---

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de rendez vous des droits organis� dans les quartiers par les CAF.</li> <li>✓ Nombre d'accès à la couverture maladie universelle complémentaire et à l'aide pour une complémentaire sant�.</li> <li>✓ Nombre d'actions d'accompagnement engag�es aupr�s des personnes isol�es.</li> <li>✓ Nombre d'actions d'accompagnement engag�es aupr�s des publics jeunes et parents isol�s.</li> <li>✓ Nombre de permanences assur�es pour l'accueil de proximit� par la justice (PAD/MJD)</li> </ul>
--	---

<b>ANNEXES</b>	<p>1)</p> <p>2)</p> <p>3)</p>
----------------	-------------------------------

**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**PILIER COHESION SOCIALE**

<b>PRIORITE</b>	<b>Prévenir la délinquance</b>
<b>DIAGNOSTIC/ PRIORITES</b>	<p>La prévention de la délinquance compte parmi les priorités du gouvernement. Cette politique est à l'interface des politiques sociales, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice. L'analyse de la délinquance en Isère en 2013 met en exergue une hausse de certains indicateurs permanents de la délinquance, même si elle reste moins marquée qu'en 2012.</p> <p>Les <b>atteintes volontaires à l'intégrité physique</b> ont augmenté à hauteur de 2,34 % par rapport à 2012..</p> <p>Les <b>atteintes aux biens</b> progressent également.</p> <p>Les <b> vols avec violences et les vols simples</b> restent également une importante préoccupation</p> <p>La lutte contre le <b>trafic de stupéfiants</b> est un axe structurant de l'action des forces de l'ordre.</p> <p>Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance Isère vise en priorité le public des jeunes de 12 à 25 ans, plus exposé en raison de conduites à risques et parfois un désœuvrement prononcé (perturbateurs, décrocheurs scolaires, primo délinquants, jeunes réitérants ou récidivistes, sortants de prison, public sous main de justice ).</p> <p>En 2013, les mineurs ont représenté 18,83% de l'ensemble des personnes mises en cause pour des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique dans l'ensemble du département. Point d'attention supplémentaire, ce chiffre s'élève à 40,80% pour ce qui concerne les violences physiques crapuleuses.</p> <p><i>Source : Plan Départemental de Prévention de la Délinquance Isère</i></p>
<b>ENJEUX</b>	<p>Les trois priorités du plan départemental présentent les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer des actions en faveur des jeunes exposés à la délinquance :</li> <li>• Repérer les jeunes exposés au risque de délinquance</li> <li>• Prévenir la récurrence chez les jeunes sous main de justice</li> <li>✓ Améliorer la prévention des violences faites aux femmes et violences intra familiale.             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prévenir les violences et les détecter le plus tôt possible</li> <li>✓ Assurer un maillage territorial efficient dans la prise en charge des victimes.</li> <li>✓ Développer des actions en direction des professionnels en contact avec les victimes</li> <li>✓ Améliorer la prévention de la récurrence dans ce domaine</li> </ul> </li> <li>✓ Améliorer la tranquillité publique</li> </ul> <p>Les enjeux relatifs à la tranquillité publique sont traités dans le cadre du Pilier renouvellement urbain – renforcer la gestion urbaine de proximité.</p>

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	Il s'agit d'assurer une déclinaison territoriale du plan départemental de prévention de la délinquance en s'inscrivant dans la stratégie locale de prévention de la délinquance mise en oeuvre par les collectivités locales (CISPD/CSPD) en lien avec les acteurs concernés (SPIP/DTPJJ/CG/associations de prévention, éducateurs et médiateurs de rue..)
--------------------------------	--

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)</li> <li>✓ Dispositif Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les conduites addictives ( MILDECA)</li> <li>✓ Crédits du Ministère de la Justice et de l'administration pénitentiaire (aides aux victimes, mesures de placements extérieurs, actions insertion ..)</li> <li>✓ Dispositif relatif au plan départemental d'action et de sécurité routière (PDASR)</li> <li>✓ Dispositif Ville Vie Vacances</li> <li>✓ Crédits spécifiques politique de la ville</li> <li>✓ CISPD/CLSPD</li> </ul>
---	--

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<p><b><u>En Isère, au titre de l'amélioration du le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes, sont mis en place :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Délégué Police - population : 1 délégué à la cohésion Police-Population dans les ZSP de l'agglomération- grenobloise et de la CAPI (lien habitants et commerçants). Sur la zone gendarmerie pas d'information sur le déploiement d'un poste de délégué</li> <li>✓ Intervenants sociaux en Police et Gendarmerie : AIV sur Grenoble : 0,50 ETP + 0,50 ETP - APRESS : Vienne et CCAS sur le Nord Isère : 2 ETP en gendarmerie</li> <li>✓ Des actions de prévention et d'insertion des publics sous main de justice sont mises en oeuvre par les services du Ministère de la Justice, les associations partenaires, les collectivités territoriales en vue de prévenir la récidive : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référent Justice de la mission locale de Grenoble et du Nord Isère.</li> <li>• Développement des postes de travail d'intérêt général (TIG) et des actions collectives TIG notamment autour de la citoyenneté et la prévention des risques routiers</li> <li>• actions en direction du public sous main de justice en détention, dans le cadre d'aménagements de peines (dispositifs de placements extérieurs de 40 places environ) et en milieu ouvert sous forme d'actions sportives et culturelles, actions d'insertion professionnelles, permanences accès aux droits, programmes de prévention de la récidive co-financés par l'administration pénitentiaire (SPIP) et construites en lien avec les partenaires associatifs spécialisés.</li> </ul> </li> <li>✓ Charte DDSP – bailleurs</li> </ul>
--	--



<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Dans le cadre de la convention triennale d'objectifs la DDSP a décliné des indicateurs permettant de suivre l'efficacité des plans d'actions quartier par quartier pour réduire le sentiment d'insécurité, lutter contre la délinquance et contre les violences faites aux femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ dégradations dans les immeubles d'habitation</li> <li>✓ atteinte aux forces de l'ordre</li> <li>✓ violences volontaires</li> <li>✓ vols à la tire, vols à la roulotte et vols par effraction</li> <li>✓ IRAS (Infractions révélées par l'action des services)</li> </ul> <p>Indicateurs gendarmerie disponibles uniquement par commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ nombre de mineurs interpellés pour Infractions liées à la consommation de produits stupéfiants</li> <li>✓ nombre de dégradations et de destruction de biens publics</li> <li>✓ nombre de faits caractérisant des comportements portant atteinte à la tranquillité publique</li> <li>✓ nombre de personnes mises en cause dans le cadre d'une procédure pénale</li> <li>✓ crimes et délits commis à l'encontre des femmes</li> </ul>
--	---

<b>ANNEXES</b>	<p><b>1) <u>Accès au Plan Départemental :</u></b> isere.gouv.fr Politique publiques &gt; Sécurité &gt; Sécurité publique &gt; Prévention de la délinquance</p> <p><b>2)</b> <b>3)</b></p>
----------------	---



## **PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN**

<b>PRIORITE</b>	<b>Promouvoir la réhabilitation de l'habitat et le renouvellement urbain</b>
-----------------	--

<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville concerne 5 millions de citoyens vivant sur des quartiers dont le renouvellement de l'habitat, de espaces et services publics est nécessaire pour améliorer leurs conditions de vie.</p> <p>Le PNRU, a permis depuis 2003 de mobiliser 45 Mds € programmés sur 15 ans afin de restructurer 594 quartiers ; 397 conventions pluriannuelles signées au titre de l'ANRU. Plus de 600 000 logements ont été concernés par les opérations de démolition-reconstruction et réhabilitation-résidentialisation.</p> <p>Avec 140 000 logements démolis et autant de reconstruits, 325 000 réhabilités, plus de 90 000 ménages relogés, le PNRU a permis d'améliorer les conditions de logement. La diversification de l'habitat sur site (80 à 85 000 logements) et la reconstitution de l'offre locative ont stoppé la spirale de dévalorisation dont souffraient de nombreux quartiers et « renversé la tendance sur l'attractivité du parc des logements sociaux ».</p> <p><i>Source ANRU et Observatoire ANRU</i></p> <p>L'objectif du nouveau programme national de rénovation urbaine est de poursuivre les efforts engagés et transformer la vie des habitants de 200 quartiers prioritaires où la pauvreté est la plus forte, et où les habitants ont aujourd'hui le plus de mal à se loger correctement, à accéder aux services publics ou à des transports de qualité et fiables. 5Mds € y seront consacrés.</p> <p>En complément de ce nouveau programme de rénovation urbaine, plusieurs actions sont développées pour restaurer et améliorer la qualité de vie dans les quartiers, telles que les opérations de désenclavement des quartiers. Pour les quartiers qui ne sont pas bénéficiaires des conventions de rénovation urbaine, le volet « habitat et cadre de vie » des contrats de ville permet de mobiliser les crédits de l'ACSE pour des actions d'amélioration du cadre de vie des habitants.</p>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer de manière visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires par des opérations de réhabilitation ou de rénovation urbaine, que ces derniers bénéficient ou non d'une opération ANRU</li> </ul>

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurer le renouvellement du quartier et améliorer son intégration dans la ville</li> <li>✓ Améliorer le fonctionnement urbain : assurer un environnement de qualité, l'attractivité résidentielle, la mixité des fonctions, et le renforcement du potentiel économique des quartiers</li> <li>✓ Développer les travaux de réhabilitation des quartiers, afin d'assurer des économies d'énergie et adapter le logement au vieillissement de la population.</li> <li>✓ Veiller à un maillage autour des familles et à leur accompagnement afin de développer les notions d'habiter et de vivre dans un appartement et dans un quartier.</li> </ul>
------------------------------------	--

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b> (à titre indicatif)	<p>Au titre de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Crédits au titre de l'ANRU dans le cadre des conventions d'application des contrats de ville</li> <li>✓ Taux de tVA à 5,5% pour l'accession sociale à la propriété</li> <li>✓ Crédits BOP 135 – Construction neuve de logements sociaux</li> <li>✓ Crédits ANAH</li> <li>✓ Appels à projets ponctuels du Ministère de Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ainsi que du Ministère de l'Ecologie, développement durable et de l'Energie comme par exemple Ecoquartier</li> <li>✓ Mobilisation possible pour conseils et aides, de l'architecte conseil et du paysagiste conseil placés auprès de la direction départementale des territoires.</li> </ul> <p>Au titre de la CDC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les crédits d'ingénierie à l'échelle de l'intercommunalité : ils pourront concerner les problématiques d'habitat privé et de transition écologique et d'environnement.</li> <li>✓ Les prêts PRU et PPU : Le PRU sera éligible sur les 1300 quartiers y compris dans les quartiers vécus. Les autres quartiers, notamment en « veille active » seraient éligibles au PPU.</li> </ul> <p>Au titre de la CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagnement social spécialisé pour les familles impactées dans la réhabilitation ou relogement dans le cadre d'opération ANRU</li> <li>✓ Intervention de professionnels et en fonction des projets une participation financière sur fonds locaux</li> <li>✓ Participation du service ingénierie sur les projets (PRU, rénovation urbaine, auto-rénovation, précarité énergétique, non décence).</li> <li>✓ Intervention des travailleurs sociaux spécialisés possible sur certaines actions qui se situent dans un partenariat.</li> </ul>
--	--

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	
--	--

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de logements réhabilités dans l'année</li> <li>✓ Evolution des charges locatives avant/après réhabilitation</li> <li>✓ Nombre de relogements dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.</li> </ul>
--	---

<b>ANNEXES</b>	1) 2) 3)
----------------	----------------

**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN**

<b>PRIORITE</b>	<b>Favoriser la mobilité et l'accessibilité pour tous</b>
-----------------	---

<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>Les habitants des quartiers prioritaires ont un taux de motorisation peu élevé et sont plus dépendants de l'offre publique de transport. 12% des ZUS ne sont desservies par aucun mode de transport et lorsque les quartiers sont desservis, les transports publics peuvent parfois offrir des fréquences et des amplitudes horaires inadaptées ou ne pas répondre entièrement aux besoins spécifiques de déplacement des habitants et notamment pour accéder aux emplois localisés en périphérie des agglomérations à des horaires décalés ou fragmentés dans la journée ou la nuit.</p> <p>Les personnes en difficultés d'insertion professionnelle sont celles qui disposent le moins de moyens de transport individuel. 67% sont dépendantes des transports en commun</p> <p>En France 13,4% de la population rencontre des difficultés de déplacement et de mobilité.</p> <p>Le développement de transports publics et le soutien à la mobilité constituent des pré-requis indispensables à l'efficacité des autres volets d'actions de la politique de la ville et des politiques publiques telles que l'emploi, l'insertion professionnelle, l'accès à la santé, la culture...</p> <p><i>Source Convention d'objectifs entre Ministre de la Ville et Ministre des Transports, mer et Pêche</i></p>
---------------------------------	--

<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurer l'accessibilité des équipements publics pour tous</li> <li>✓ Améliorer la qualité de la desserte des quartiers et combattre leur isolement</li> <li>✓ Développer les services à la mobilité en faveur des habitants des quartiers prioritaires notamment en faveur de l'accès à l'emploi, aux activités culturelles, sportives, loisirs.</li> </ul>
---------------	--

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place de modes de transport en commun ou autres modes adaptés aux besoins des habitants.</li> <li>✓ Développer des outils innovants (plateforme mobilité, accompagnement au permis de conduire...) afin de faciliter l'accès à l'emploi et lever les freins qui y sont liés.</li> <li>✓ Développer l'accessibilité aux équipements culturels et sportifs pour les personnes âgées et personnes handicapées.</li> <li>✓ Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes afin de faciliter leur insertion professionnelle</li> </ul>
------------------------------------	--

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES (a titre indicatif)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fonds européens : FEDER/FSE</li> <li>✓ Crédits politique de la ville</li> <li>✓ Fonds européens Programme - ERASMUS</li> </ul>
---	---

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plateforme de mobilité de l'agglomération grenobloise : action visant à proposer aux personnes en insertion professionnelle des solutions de mobilité durable, par une approche relevant à la fois d'une action de conseil et d'accompagnement dans la durée.</li> <li>✓ Auto-école citoyenne : initiative ayant pour objectif d'amener vers ce dispositif des personnes en précarité ayant le potentiel d'accéder au permis de conduire avec un accompagnement renforcé et ainsi faciliter la démarche d'accès à l'employabilité.</li> </ul>
--	--

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de ligne de transport en commun desservant les quartiers</li> <li>✓ Nombre de personnes des quartiers accueillies et accompagnées dans les dispositifs type plateforme mobilité et auto-école citoyenne</li> <li>✓ Nombre de personnes des quartiers ayant obtenu une sortie positive des dispositifs type plateforme mobilité et auto-école citoyenne</li> <li>✓ Nombre de jeunes des quartiers sensibilisés et accompagnés vers une mobilité européenne pour leur insertion professionnelle</li> </ul>
--	--

<b>ANNEXES</b>	1) 2) 3)
----------------	----------------

## POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

### PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN

<b>PRIORITE</b>	<b>Améliorer l'accès aux équipements culturels et sportifs</b>
-----------------	--

<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Culture</li></ul> <p>L'accès à la culture et aux pratiques artistiques est un enjeu majeur dans les quartiers, pour favoriser le partage d'un patrimoine culturel commun, éveiller le goût de la création et valoriser l'expression de toutes les cultures.</p> <p>Les données disponibles révèlent une moindre fréquentation des équipements culturels et des spectacles et une pratique plus réduite des activités culturelles ou artistiques par les habitants des quartiers de la politique de la ville. Les actions qui leur sont destinées doivent donc concourir à leur épanouissement personnel, à la réduction des inégalités sociales et à une meilleure intégration.</p> <p>Il s'agit de redonner à la ville son rôle de creuset et lui restituer sa capacité d'intégration, en favorisant la mixité sociale et la diversité culturelle. Il s'agit également de mettre en place les instruments d'une meilleure compréhension de la ville par la connaissance de l'architecture et l'appropriation de l'espace urbain.</p> <p><i>Source dossier CIV du 18 février 2013</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sports et loisirs</li></ul> <p>Sur plus de 250 000 équipements sportifs répertoriés en France, 11 595 sont situés dans des quartiers en zones urbaines sensibles (Zus) – soit 4,6 % de ces équipements, alors que 6,9 % de la population française vit dans ces quartiers. Les Zus comptent, en moyenne, 20 équipements sportifs pour 10 000 habitants, alors que les aires urbaines en comptent en moyenne 35 et que ce taux s'établit à 40 en moyenne nationale.</p> <p>Les activités sportives praticables y sont moins variées : 88 types d'équipements y sont représentés, sur les 161 possibles recensés officiellement... contre 158 dans leur unité urbaine. Parmi les sports moins présents qu'ailleurs : évidemment les équipements nautiques ou équestres, les circuits et terrains de golf, mais aussi les courts de tennis et les terrains de grands jeux (football, rugby...). Parmi les 10 sports les plus praticables en ZUS, arrivent cependant en tête les sports d'équipe (football, basket, handball...), la gymnastique, la danse, les arts martiaux, le tennis et le badminton.</p> <p>Sur le plan qualitatif, les sites sportifs de ZUS sont moins équipés en vestiaires et sanitaires, en salles de réunions, espaces buvette et de convivialité.</p> <p>S'agissant enfin de la gestion et du fonctionnement, il faut relever qu'en ZUS, les équipements sont plus souvent gérés par des communes (75% contre 61%), qu'ils sont plus souvent ouverts au public scolaire (62% contre 52%) mais moins souvent ouverts aux clubs (51% contre 62%).</p> <p><i>Source ONZUS – 2009 et études sur <u>Les équipements sportifs en Zones urbaines sensibles</u> 2009</i></p>
---------------------------------	--



<b>ENJEUX</b>	<p>Dans le cadre de rénovation urbaine, il s'agit plus particulièrement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer l'offre et l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux équipements sportifs, de loisirs et culturels</li> <li>✓ Développer des actions culturelles et artistiques et de médiation touchant au cadre de vies architectural et urbain, à la mémoire et l'histoire des quartiers.</li> <li>✓ -Intégrer des objectifs de qualité et d'innovation urbaine, architecturale et paysagère,</li> <li>✓ -Faciliter l'intervention des habitants sur l'espace public et l'habitat, la rencontre avec des professionnels de la culture, sports...</li> </ul>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer les diagnostics territoriaux visant à identifier les équipements sportifs et culturels existant, les opérateurs associatifs de l'activité sportive et culturelle pour l'adapter l'offre à la réalité et à l'évolution des besoins des habitants de ces quartiers.</li> <li>✓ Renforcer et diversifier l'offre d'équipements sportifs, artistiques et culturels pour les habitants des quartiers notamment par la création/maintien des équipements sur le quartier ou à proximité.</li> <li>✓ Renforcer et améliorer l'accès et l'ouverture des structures sportives et culturels situées hors quartiers aux habitants des quartiers prioritaires</li> <li>✓ Développer des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville.</li> <li>✓ Améliorer l'appropriation du cadre de vie par les habitants par des actions de mémoire et de valorisation du patrimoine,</li> </ul>
<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES (à titre indicatif)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ CNDS</li> <li>✓ ANRU</li> <li>✓ Crédits politique de la ville (en lien avec la priorité figurant dans le pilier cohésion sociale)</li> </ul>
<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un diagnostic territorial approfondi a été conduit pour le secteur du Grésivaudan et présenté le 26 juin 2014. Il analyse l'accès à la pratique sportive sur ce secteur, développe les stratégies de mutualisation et les équipements locaux pour y répondre</li> <li>✓ Développement de résidences artistiques dans les quartiers (ex : les veilleurs à la Villeneuve de Grenoble)</li> </ul>
<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'équipements sportifs existants et en projet</li> <li>✓ Nombre d'équipements artistiques et culturels existants et en projet</li> <li>✓ Nombre d'actions favorisant l'accès des habitants aux équipements culturels et sportifs</li> </ul>
<b>ANNEXES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1)</li> <li>2)</li> <li>3)</li> </ol>

**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN**

<b>PRIORITE</b>	<b>Renforcer les dispositifs de gestion urbaine de proximité (GUP)</b>
-----------------	--

<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>La gestion urbaine de proximité (GUP) est l'ensemble des actes visant à améliorer le fonctionnement global des quartiers populaires et la qualité de de vie de leurs habitants. L'enjeu de la GUP est de mettre en évidence les initiatives des acteurs publics et privés et de mieux mutualiser les moyens qu'ils mobilisent en ce sens. Il s'agit d'une démarche territorialisée au plus proche des besoins des habitants.</p> <p>La mise en place d'une stratégie de gestion adaptée est une condition de réussite des projets de rénovation urbaine : c'est un enjeu d'attractivité du quartier, de rationalisation des coûts de gestion, d'appropriation du projet par les habitants et de pérennisation des investissements.</p> <p>272 chartes de gestion urbaine de proximité ont été signées sur des quartiers en programme de rénovation urbaine. 78% des projets de rénovation urbaine ont un référent chargé de l'animation de GUP.</p> <p>Fin 2013, 530 quartiers répartis dans la France entière ont été rénovés, améliorant le cadre de vie de près de 4 millions d'habitants.</p> <p>A partir de 2004, la montée en charge des projets de rénovation urbaine donne à la GUP une nouvelle dimension. Les chantiers étant source d'inquiétude et de nuisances (saletés, déchets, perturbations des cheminements, etc.), il s'avère d'autant plus essentiel de renforcer l'attention portée au cadre de vie offert aux habitants, pour maintenir leur confiance et renforcer leur adhésion au projet global.</p> <p>L'ANRU, chargé de mettre en œuvre ce programme perçoit ainsi la gestion urbaine de proximité comme une composante déterminante de rénovation urbaine, un élément indispensable à la pérennisation des investissements réalisés et au changement durable des investissements réalisés.</p> <p><i>Source : ANRU</i></p> <p><b>L'étude réalisée en 2009 par le bureau d'étude FORS</b> sur la « gestion urbaine de proximité dans les projets de rénovation urbaine » a dégagé des <b>pistes d'amélioration possibles pour la mise en œuvre de la GUP dans les quartiers</b> qui passent nécessairement par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La contractualisation</li><li>• Le pilotage de la démarche</li><li>• La participation des habitants</li><li>• L'intégration de la démarche dans le projet urbain et social</li><li>• L'ingénierie et l'évaluation</li></ul> <p><i>Source : étude FORS 2009</i></p> <p>Une charte nationale visant à la mise en œuvre de l'abattement de 30% la base de la taxe foncière des propriétés bâties au profit des bailleurs en contrepartie d'actions au titre de la GUP, sera signée par le Ministère et UHL. Elle devra être déclinée et annexée aux contrats de ville.</p>
---------------------------------	--

<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer le cadre de vie des habitants tout en assurant un bon fonctionnement du quartier.</li> <li>✓ Mieux coordonner les actions pour une gestion urbaine de proximité concertée.</li> <li>✓ Améliorer les conditions de vie des habitants et la qualité des services et notamment la propreté, la maintenance, la présence et la tranquillité publique.</li> </ul>

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer l'organisation et la différenciation des espaces publics et privés, le stationnement, la circulation, la qualité des espaces,</li> <li>✓ Développer/renforcer la médiation, l'accueil, le gardiennage/la surveillance, la maintenance des ascenseurs, la propreté urbaine et des parties communes d'immeubles mais également la sécurité et la tranquillité publique.</li> </ul> <p>Une charte d'engagement réciproque entre l'Etat, les communes, leurs groupements et organismes HLM assurant un socle de qualité de services devra être prévue quartier par quartier.</p> <p>Au titre de la <u>Tranquillité publique</u> : cf. plan de prévention de la délinquance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer la tranquillité publique</li> <li>• Renforcer la présence humaine dans l'espace public</li> <li>• Développer la prévention situationnelle</li> </ul>
--------------------------------	---

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES (à titre indicatif)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diagnostics en marchant GUP</li> <li>✓ Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)</li> <li>✓ Crédits spécifiques politique de la ville</li> <li>✓ Abattement de 30% de la base de la taxe foncière des propriétés bâties au profit des bailleurs en contrepartie d'actions au titre de la GUP</li> </ul>
---	--

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pôle ressources GUP de l'agglomération Grenobloise</li> </ul>
--	--

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de démarche de GUP engagée sur les quartiers prioritaires</li> <li>✓ Nombre de diagnostics en marchant ou assimilés engagés</li> <li>✓ Nombre d'actions mises en place issues des diagnostics en marchant ou assimilés</li> </ul>
--	---

<b>ANNEXES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1)</li> <li>2)</li> <li>3)</li> </ol>
----------------	--

**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN**

<b>PRIORITES</b>	<b>Assurer la mixité sociale : mise en oeuvre de conventions intercommunales de gestion des attributions de logements sociaux</b>
------------------	---

<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p><b>La mixité sociale</b> est à la fois un état : la cohabitation sur un même territoire de groupes sociaux aux caractéristiques diverses, et un processus : le fait de faciliter la cohabitation sur un même territoire de groupes divers par l'âge, la nationalité, le statut professionnel, les revenus afin d'avoir une répartition plus équilibrée des populations.</p> <p>La mixité sociale dans l'habitat est inscrite dans les politique publiques urbaines du logement . L'apparition du « thème de la mixité sociale » est liée aux évolutions du peuplement des grands ensembles.</p> <p>Le parc locatif social loge 4,2 Millions de ménages. Par rapport à la structure de la population française, les habitants du parc locatif social se caractérisent par une sur-représentation des familles monoparentales (19 % des ménages logés par les organismes contre 9 % dans l'ensemble de la population) et des locataires de nationalité étrangère (10 % contre 5 %) et par le caractère modeste de leurs revenus.</p> <p>En 2010, les employés et les ouvriers représentaient la moitié des résidents (respectivement 21 % et 26 %), les retraités 26 %, les professions intermédiaires (infirmières, instituteurs, professeurs, contremaîtres) 12 %, 60% des ménages logés en Hlm ont un revenu inférieur à 60 % des plafonds de ressources PLUS, soit 1 110 € net mensuels pour une personne seule ou 2 154 euros net pour un couple avec deux enfants</p> <p>À la fin 2012, plus du tiers des bénéficiaires de minima sociaux sont locataires du secteur social.</p> <p>74,6% d'allocataires des aides aux logement habitent en ZUS.</p> <p><i>Données INSEE et Rapport 2013 Fondation Abbé Pierre sur le mal logement</i></p> <p>En Rhone-Alpes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les familles mono-parentales représentent 18% des ménages logés</li> <li>- les ménages avec un revenu inférieur à 60 % des plafonds de ressource représentent 66 % des ménages logés</li> </ul>
---------------------------------	--

<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurer la réussite des opérations de restructuration urbaine et de rénovation du parc de logements par la mobilisation des politiques locales de l'urbanisme et du logement afin de :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• rééquilibrer l'offre de logements locatifs sociaux, notamment l'offre à bas loyer, sur le territoire des agglomérations ;</li> <li>• conduire des politiques d'attributions concertées à l'échelle des agglomérations et déclinées plus finement sur les quartiers prioritaires ;</li> <li>• assurer une qualité de gestion du patrimoine</li> </ul> </li> <li>✓ Améliorer la mixité sociale par la mise en place d'une politique concertée d'attribution de logements sociaux</li> </ul>
---------------	--

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<p>L'article 97 de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite ALUR) et l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoient, que les partenaires du contrat de ville (Etat, communes, EPCI, Département, bailleurs sociaux, réservataires) concluent une convention intercommunale qui définisse les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux.</p> <p>Cette convention est annexée au Contrat de ville.</p> <p>Une <u>instruction spécifique</u> des ministres de la ville et du logement sera prochainement publiée.</p>
------------------------------------	---

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contingent préfectoral</li> <li>✓ Contingent des bailleurs sociaux, des communes et des EPCI</li> <li>✓ Conventions d'utilité sociales conclues entre les bailleurs sociaux et l'Etat</li> <li>✓ Dispositifs à mettre en œuvre dans le cadre du PLAHD</li> </ul>
---	---

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Convention avec les bailleurs sociaux pour identification du contingent préfectoral (25%)</li> <li>✓ La gestion des attributions du contingent préfectoral est déjà assurée en intercommunal dans le cadre des CLH.</li> <li>✓ De même les attributions des logements PLAI est assurée collectivement dans le cadre du PAHLDI</li> <li>✓ Suivi progressivement mis en œuvre de l'utilisation du contingent préfectoral via le déploiement de l'outil « Syplo » (outil national de gestion du contingent préfectoral adossé au SNE)</li> </ul>
--	--

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir au regard de l'instruction ministérielle à venir</li> </ul>
--	--

<b>ANNEXES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1)</li> <li>2)</li> <li>3)</li> </ol>
----------------	--



## **PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

<b>PRIORITE</b>	<b>Soutenir les acteurs économiques, l'attractivité du territoire, la création, le maintien d'entreprises et des commerces et services publics de proximité</b>
-----------------	---

<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>La lecture de l'activité économique présente dans les quartiers est, sauf exception (exp : ZFU), difficile.</p> <p>Au niveau national, on constate une présence plus marquée, dans ces territoires, de TPE-PME avec un nombre moyen de salariés relativement faible : en ZFU, par exemple : 11.6 salariés contre 14.4 dans les unités urbaines environnantes.</p> <p>Les commerces constituent la première activité économique, alors que les services à forte valeur ajoutée qui pourraient davantage favoriser l'accès à l'emploi sont sous-représentés.</p> <p>Les ZUS connaissent un taux de création d'entreprises deux fois supérieur à la moyenne nationale. Cependant les entrepreneurs qui y sont installés connaissent des difficultés de pérennisation de leur activité (-30% à 5 ans), ce qui a des conséquences sur le taux de création d'emploi dans ses territoires comparé à la moyenne nationale (-1/3 d'emplois créés sur les 5 premières années).</p> <p><i>Source : INSEE</i></p> <p>Le dispositif des ZFU a conduit, pour partie, à des relocalisations d'unités déjà existantes ; ces implantations en zones franches se seraient ainsi partiellement faites au détriment d'autres territoires.</p> <p>Les résultats positifs sur l'implantation d'entreprises en ZFU ne se traduisent pas nécessairement par une hausse de même ampleur de l'emploi des populations des quartiers ciblés (Selon une évaluation conduite par « Gobillon, Magnac et Selod » en 2010, les chances de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi habitant dans les communes d'Ile-de-France correspondant aux ZFU de première génération n'auraient augmenté que de 3 %).</p> <p><i>Source : INSEE</i></p> <p>Les ZUS connaissent un taux de création d'entreprises deux fois supérieur à la moyenne nationale avec une part d'entreprises créées dans les secteurs de l'hôtellerie, cafés, restaurants, et des services à la personne plus importante que la moyenne nationale.</p> <p>La création d'entreprise est, en effet, souvent envisagée comme pouvant être une solution aux situations de chômage et de « dépendance économique ».</p> <p>Un habitant sur quatre et un jeune sur deux résidant en zones urbaines sensibles veulent créer leur entreprise.</p> <p>Le besoin d'indépendance est la première source de motivation (63%), loin devant l'augmentation des revenus (27%) ou l'envie de créer son propre emploi (14%).</p> <p><i>(Source : étude IFOP – Caisse des Dépôts et des Consignations–Acsé)</i></p> <p>Cependant, les entrepreneurs connaissent des difficultés de pérennisation de leur activité : 30% disparaissent dans les 5 premières années, ce qui a des conséquences sur le taux de créations d'emploi dans ces territoires (-1/3 d'emplois créés sur les 5 premières années) comparé à la moyenne nationale.</p> <p>Ceci s'explique notamment par la jeunesse des entrepreneurs en ZUS.</p> <p>En effet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le niveau d'étude des entrepreneurs en ZUS est comparable à la</li></ul>
---------------------------------	--



	<p>moyenne nationale,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'idée reçue selon laquelle, dans les quartiers sensibles, on crée son activité pour sortir du chômage, est invalidée : 75 % des créateurs en ZUS étaient actifs occupés contre 54 % des créateurs au niveau national</li> <li>- 64 % des entrepreneurs ont investi personnellement plus de 5 000 € lors de la création</li> <li>- les entrepreneurs créent au démarrage de leur activité légèrement plus d'emplois que la moyenne nationale, mais la principale difficulté de développement rencontrée est l'accès au financement (34 %), suivie de près par le manque de débouchés commerciaux (32 %).</li> </ul> <p>(Source : <i>Etude de l'Agence pour la création d'entreprise (2010)</i>) Malgré les efforts des structures accompagnatrices, une méconnaissance des organismes d'accompagnement et d'aide au financement persiste.</p> <p><b>Un effort particulier en direction de ces publics est donc à faire en matière de communication sur les possibilités d'accompagnement à la création afin de sécuriser les parcours.</b></p>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement de l'activité économique et notamment de l'économie de proximité (ESS, commerce, artisanat, services) dans les quartiers prioritaires et faciliter l'émergence de projet.</li> <li>✓ Détecter et accompagner les candidats à la création d'entreprise.</li> <li>✓ Sécuriser les parcours de création par le développement et la meilleure lisibilité dans les quartiers de l'offre d'accompagnement</li> </ul>


<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser la création de richesse par la création d'activités : entreprises, commerces ...en impliquant davantage les partenaires économiques</li> <li>✓ Favoriser le désenclavement (dessertes de proximité) et la mixité d'usage des quartiers : maintien sur les quartiers des services au public (antenne Mairie, Poste ou services assimilés comme les PIMMS, les centres ou maison de santé, centres sociaux, MJC, maison de l'habitant...) afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants et parallèlement de renforcer l'attractivité du territoire</li> <li>✓ Mobiliser les acteurs économiques qui accompagnent les créateurs</li> <li>✓ Soutenir l'entrepreneuriat et la création d'activité, notamment par une mobilisation du plan entrepreneuriat financé par la CDC et les fonds du programme d'investissement d'avenir (PIA) :</li> <li>✓ Soutenir les initiatives visant à renforcer l'attractivité du territoire.</li> <li>✓ Développer des clauses d'insertion dans les projets publics et l'installation des entreprises (y compris dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire) en mobilisant les aides de droit commun existantes et les dispositifs d'accompagnement</li> </ul>
--------------------------------	---

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dispositif CDC : aides à l'ingénierie, soutien au fonctionnement des dispositifs de création d'entreprises (CitésLab, service de base à la création d'entreprise...), soutien aux expérimentations en faveur de la création d'entreprises, soutien aux réseaux d'entrepreneurs, aide à la promotion des territoires</li> <li>✓ Accompagnement des entreprises (Commissaire au redressement productif -Direccte)</li> <li>✓ Dispositif Nacre</li> <li>✓ Interventions EPARECA (aménagement et restructuration espaces commerciaux et artisanaux)</li> </ul>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) : 3 projets en Isère avec impact sur les quartiers prioritaires (Mistral, Voironnais, Sud Grésivaudan)</li> <li>✓ Réseau Créafil</li> <li>✓ Dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :</li> <li>✓ Pôle Emploi (ARCE), Consulaires, ADIE, MCAE, Aceisp</li> <li>✓ Fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF)</li> <li>✓ Dispositif existant d'accompagnement à la création d'entreprises/Couveuses</li> <li>✓ Réseau France active</li> <li>✓ FISAC</li> <li>✓ FNADT Hors CPER pour le maintien et développement des services de proximité</li> </ul>
--	--

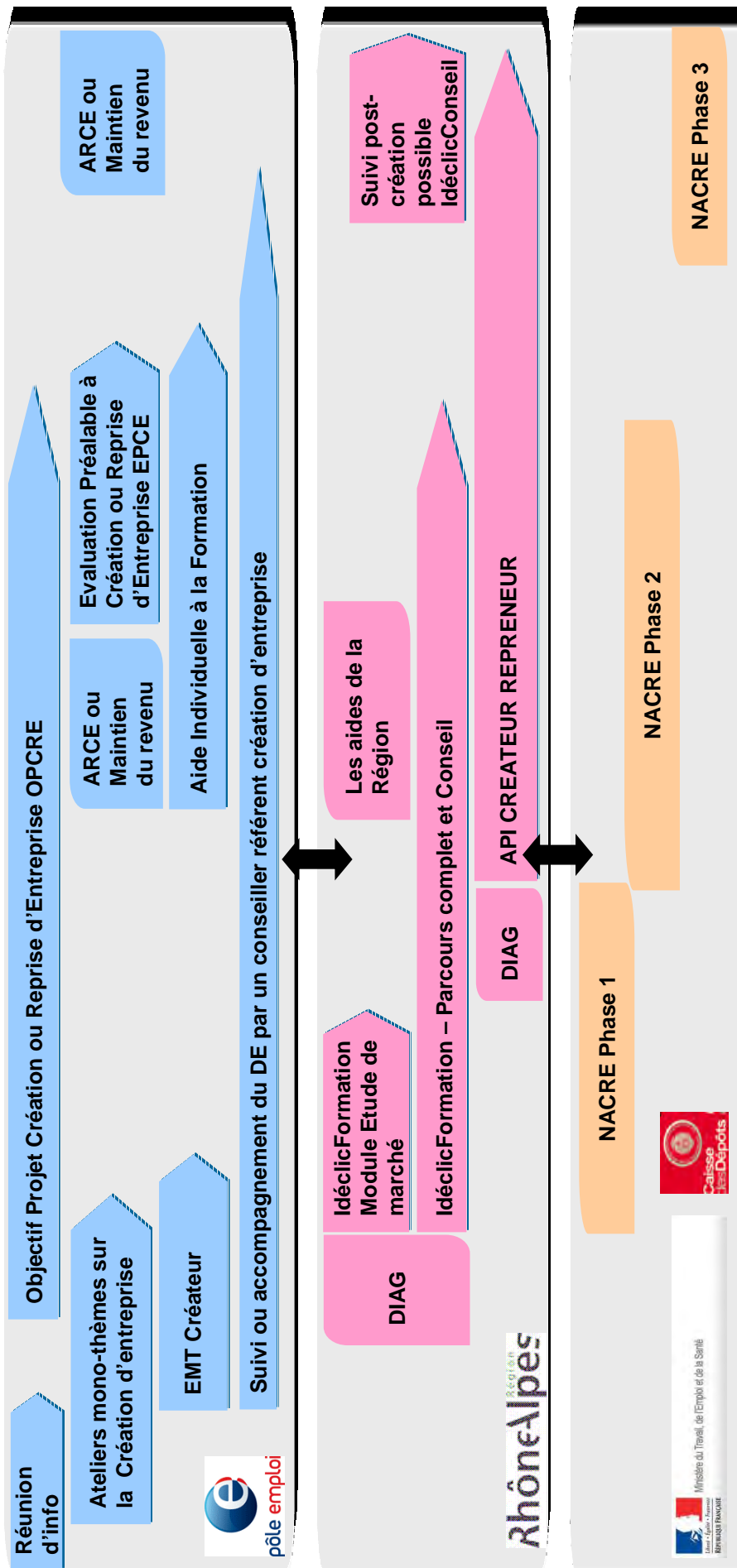
<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Forums création d'entreprise, notamment dans le cadre de la semaine de l'emploi/PEmploi, et autres : Osez l'entreprise (CCI, CMA, Agriculture),... Valorisation du réseau Créafil</li> <li>✓ <b>Fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF)</b> : Depuis début 2014: sur 14 dossiers mis en place <b>2 femmes issues des quartiers</b> ont bénéficié du FGIF avec un montant total de 110 000 € de prêts bancaires et 45 000 € de garanties FGIF mobilisées</li> <li>✓ <b>PTCE</b> : 3 projets PTCE Isère avec impact sur les quartiers prioritaires (Mistral, Voironnais, Sud Grésivaudan)</li> </ul>
--	---

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'entreprises créées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville</li> <li>✓ Nombre de commerces sur les quartiers prioritaires</li> <li>✓ Nombre de services publics de proximité sur les quartiers prioritaires</li> <li>✓ Part des demandeurs d'emploi bénéficiaires du dispositif Nacre</li> <li>✓ Nombre de femmes bénéficiant du FGIF (<u>fonds de garantie pour l'initiative des femmes</u>)</li> </ul> <p>Recueil et analyse de données permettant de préciser l'évolution du tissu économique des quartiers : à construire  <i>Sous réserve d'une géo-codification ainsi que de l'implication des EPCI, des Consulaires et de l'ensemble des acteurs concourant au développement économique et à l'accompagnement à la création d'activité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de porteurs de projet résidents ayant bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprises</li> <li>✓ Nombre de projets de création d'activité sur les quartiers ayant abouti</li> </ul>
--	---

<b>ANNEXE</b>	<p><b>1) Tableau des étapes de la création d'entreprise / Pôle Emploi</b></p> <div style="text-align: center;">  <p>"L'OFFRE DE SERVICES MOBILISABLES"</p> </div>
---------------	--

# L'OFFRE DE SERVICES MOBILISABLE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI PORTEURS DE PROJET DE CREATION D'ENTREPRISE

- 1-L'idée
- 2-Le projet personnel
- 3-L'étude de marché
- 4-Les prévisions financières
- 5-Trouver des financements
- 7-Choisir un statut juridique
- 8-Les formalités de création
- 9-Installer l'entreprise
- 10-Les 1ers mois d'activité



**POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE  
EN ISERE**

**PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

<b>PRIORITE</b>	<b>Renforcer l'accès à la formation</b>
-----------------	---

<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>Le taux de chômage des résidents ZUS est 3 fois supérieur à celui des résidents hors ZUS et le taux de chômage des jeunes (&lt; 26 ans) est particulièrement élevé : 40%.</p> <p>Ce taux s'explique par un cumul de difficultés (situations d'illettrisme, déficit de maîtrise de la langue, problèmes de mobilité, de garde d'enfants/nombreuses familles monoparentales) mais également par une part très importante des premiers niveaux de formation : 42% pour les jeunes des ZUS contre 22% pour les jeunes hors ZUS.</p> <p><b>D'où la priorité à donner à l'élévation des niveaux de formation et de compétences des actifs résidant dans les quartiers prioritaires.</b></p> <p>A ce jour : pas de données spécifiques pour les publics ZUS permettant leur repérage au sein des actions de formation Région et Pôle Emploi, notamment.</p> <p>En revanche, pour le « plan 100 000 formations » Etat, ces publics ont été identifiés. Mais les premiers résultats indiquent que les résidents ZUS, comme les seniors et les TH, ont, à l'issue des formations mises en place, des taux d'emploi moins élevés que les femmes, les jeunes de moins de 30 ans et les hommes entre 25 et 34 ans.</p> <p>Par ailleurs, au niveau national, les études produites montrent que les contrats en alternance restent peu mobilisés pour les jeunes, résidents ZUS : en 2011, ces derniers ne représentaient que 5,1 % des nouveaux apprentis, comme des jeunes entrés en contrat de professionnalisation.</p> <p><i>Source : Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social :</i></p>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ faciliter et renforcer l'accès des demandeurs d'emploi issus des quartiers à la formation afin qu'ils puissent acquérir une qualification, un savoir-faire et un savoir être leur permettant d'accéder à un emploi durable.</li> </ul>

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<p>Il s'agit d'assurer :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) la promotion de la formation et de faciliter l'accès des habitants à ces dispositifs</li> <li>2) la promotion de la formation et de l'alternance notamment auprès des jeunes des quartiers</li> <li>3) le développement de la formation des bénéficiaires de contrats aidés ou recrutés dans les SIAE</li> </ol>
------------------------------------	---

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions de formation (orientation/mobilisation/savoirs de base – préqualifications et qualifications) : offre Conseil Régional, Pôle Emploi, Agefiph</li> <li>✓ Actions socio-linguistiques (première étape, en amont d'une formation, parfois nécessaire en cas de non ou faible maîtrise de la langue)</li> <li>✓ Actions P Emploi : AFPR (action de formation préalable au recrutement), POE (préparation opérationnelle à l'emploi)</li> <li>✓ Contrats en alternance : apprentissage et professionnalisation</li> <li>✓ Contrats aidés/ Emplois d'avenir/volet formation</li> </ul>
---	---

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Charte de l'alternance de l'Isère et manifestation de remise des diplômes valorisant les jeunes alternants</li> <li>✓ Forums alternance</li> <li>✓ Formation qualifiante de salariés de SIAE (aide à domicile, nettoyage, bâtiment ...)</li> </ul>
--	---

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p><i>Sous réserve de la mise en place de la géo-codification et de l'accord du Conseil Régional :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Part de personnes ZUS bénéficiaires des formations</li> <li>✓ Résultats en termes de reprise d'emploi</li> </ul>
--	--

<b>ANNEXES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1)</li> <li>2)</li> <li>3)</li> </ol>
----------------	--

## POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

### PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

<b>PRIORITE</b>	<b>Accompagner les demandeurs d'emploi de manière renforcée par une offre de proximité</b>
<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>Le taux de chômage des résidents ZUS (près de 23%) est 3 fois supérieur à celui des résidents hors ZUS et le taux de chômage des jeunes (&lt; 26 ans) est particulièrement élevé : 40%. Par ailleurs, à niveau de diplôme égal le taux de chômage des résidents ZUS est 2 fois supérieur à celui des résidents du reste du territoire.</p> <p>En 2012, en France métropolitaine, 55 000 résidents des zones urbaines sensibles (ZUS) ont été recrutés dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CUI) et d'un emploi d'avenir, représentant 12,1 % du total des entrants en contrats aidés. Cette part est stable par rapport à 2011. Cependant, à caractéristiques sociodémographiques identiques, les demandeurs d'emploi résidant en ZUS ont, en 2012 comme en 2011, accédé plus fréquemment au contrat unique d'insertion dans le secteur non marchand (CAE) que dans le secteur marchand (CIE), alors que dans les quartiers hors Zus des mêmes agglomérations les demandeurs d'emploi ont accédé dans les mêmes proportions au CAE et au CIE.</p> <p>Dans les ZUS, plus que dans les quartiers urbains environnants, les bénéficiaires de CUI ont un niveau de formation initiale relativement faible. Ils sont, souvent, allocataires de minima sociaux et de nationalité étrangère.</p> <p>Par ailleurs, les contrats en alternance restent peu mobilisés pour les jeunes résidents des ZUS. En 2011, ces derniers représentaient 5,1 % des nouveaux apprentis, comme des jeunes entrés en contrat de professionnalisation.</p> <p><i>Source : Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social</i></p> <p><b>Ces différents constats rendent indispensables la mise en place d'un accompagnement renforcé et spécifique ainsi que la mobilisation de l'ensemble des mesures pour l'emploi, notamment les contrats aidés.</b></p> <p>En Isère : 3 agences Pôle emploi sont localisées au sein ou en proximité des quartiers prioritaires : Grenoble Vigny Musset, Villefontaine et Fontaine, de nombreux agents ont en charge des publics issus des quartiers prioritaires et 11 conseillers à temps-plein sont dédiés à l'accompagnement intensif des jeunes vers l'emploi, par suivi individuel ou club, avec une priorité pour les jeunes des quartiers.</p>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Renforcer le mobilisation des leviers adaptés de la politique de l'emploi afin de mieux répondre aux problématique d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires</li><li>✓ Faire bénéficier les habitants des quartiers prioritaires, et en particulier les jeunes, d'un accompagnement vers l'emploi visant à compenser les obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle</li><li>✓ Améliorer la lisibilité et la connaissance de l'offre de service par les publics</li><li>✓ Prendre en compte la spécificité des besoins des habitants des quartiers dans le déploiement du service public de l'emploi</li><li>✓ Favoriser le rétablissement de l'égalité des chances par la prévention des discriminations (qu'elles soient liées à l'origine, au sexe, etc.)</li></ul>

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ faciliter l'accès des publics en recherche d'emploi aux dispositifs de la politique de l'emploi,</li> <li>✓ renforcer les initiatives visant à prévenir de toutes les discriminations (qu'elles soient liées à l'origine, au sexe, etc.) et expérimenter des outils spécifiques de lutte contre ces phénomènes,</li> <li>✓ s'assurer que les jeunes bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi qui soit adapté</li> <li>✓ renforcer l'accompagnement individuel et/ou collectif,</li> <li>✓ permettre l'élévation des niveaux de qualification,</li> <li>✓ garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi,</li> <li>✓ réduire la part d'illettrisme,</li> <li>✓ d'adapter le service public de l'emploi aux besoins : assurer la présence des services publics de l'emploi, renforcer les moyens, mobiliser les acteurs, etc.</li> </ul>
--------------------------------	--

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ CIVIS</li> <li>✓ Emplois d'avenir</li> <li>✓ Contrats de génération</li> <li>✓ Contrats d'alternance via : les contrats d'apprentissage et professionnalisation</li> <li>✓ CIE/CAE</li> <li>✓ Garantie jeunes</li> <li>✓ Ecole de la 2ème chance/EPIDE</li> <li>✓ Clauses sociales/Clauses insertion des marchés publics</li> <li>✓ Conventions de revitalisation</li> <li>✓ Médiation employeur/jeune/famille pour prévention rupture contrats d'apprentissage/ IMT</li> </ul>
---	--

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions "aller vers" avec les missions locales, permettant d'aller au devant des jeunes au sein des quartiers et financées dans le cadre de la politique de la ville</li> <li>✓ Action de coaching et d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi</li> <li>✓ Mise en place par Pôle Emploi d'un club ZUS sur le secteur de Villeneuve&amp;Village Olympique dans le cadre du plan progress. 50 jeunes bénéficiaires en 2013 et 25 ont accédé à un emploi</li> <li>✓ Actions de parrainage « Nos quartiers ont des talents » (NQT)</li> <li>✓ Dispositif 100 chances – 100 emplois (réseau d'entreprises animé par Schneider Electric)</li> </ul>
--	---

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p><i>Sous réserve d'une géo-codification :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Part des publics ZUS bénéficiant d'un CUI (CAE et CIE),</li> <li>✓ Part des publics ZUS dans les SIAE : pas d'outil national mais un repérage de ces publics demandé aux structures d'insertion par l'activité économique depuis 2013 / Direccte UT 38</li> </ul> <p><i>Sous réserve également de l'implication de la Région, des Consulaires et du Centre de gestion de la FPT pour le secteur public :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Part des jeunes ZUS bénéficiant d'un contrat d'apprentissage</li> </ul> <p><i>Avec l'appui des Missions Locales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Part des jeunes résidents ZUS bénéficiant du CIVIS ou garantie jeune</li> </ul> <p>Part des jeunes résidents ZUS bénéficiant d'un emploi d'avenir</p>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de ZUS couvertes par des points de contact (sites du réseau propre de Pôle Emploi ou missions d'accueil et d'information relayées par des partenaires ou des prestataires ou antennes ou « aller vers » ML...)</li> <li>✓ Nombre et type d'actions, mises en place au sein des quartiers, en faveur de la mobilisation de l'emploi.</li> </ul>
--	--

<p><b>ANNEXES</b></p>	<p>1) 2) 3)</p>
-----------------------	-------------------------



## LES AXES TRANSVERSAUX

# POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

## Axes transversaux

<b>PRIORITE</b>	<b>Améliorer la prise en charge et l'accompagnement global des jeunes</b>
<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>Les jeunes décohabitent un peu plus tôt que ceux du reste de leur agglomération, cet écart étant plus marqué pour les jeunes filles</p> <p>L'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi est devenue particulièrement difficile, notamment pour les résidents de Zus. De nombreuses publications ont ainsi déjà montré que ces jeunes en Zus sont surexposés à l'inactivité et au chômage (Rapport Onzus 2012). Comme ils sortent plus souvent de manière précoce du système scolaire avec peu de qualifications, ces difficultés sont encore accentuées. Et, lorsqu'ils occupent un emploi, les jeunes en Zus peuvent rencontrer des conditions de travail plus difficiles (précarité de l'emploi, temps partiel, faibles responsabilités, etc.). Moins de 50 % des jeunes de 16 à 29 ans sont actifs (en emploi ou au chômage), taux qui est encore plus faible chez les jeunes femmes (39 %) et pour les jeunes ayant un faible niveau de qualification. Bien entendu, cette inactivité est principalement due à la poursuite d'études ou de formations (41 %). Toutefois un jeune sur sept se déclare n'être ni en emploi, ni au chômage, ni en formation. Cette proportion atteint plus de 20 % chez les jeunes n'ayant obtenu aucun diplôme. Sur l'ensemble des 16-29 ans, trois jeunes sur dix ne sont ni en emploi ni en poursuite d'études (chômeurs et autres inactifs), ce taux étant le plus élevé pour les moins qualifiés (40 % des sans diplôme).</p> <p>Un jeune sur quatre déclare être à la recherche d'un emploi et sont particulièrement exposés aux difficultés d'accès ou de retour à l'emploi. Dans l'ensemble, hormis les difficultés liées à l'âge ou à l'état de santé auxquelles les jeunes sont beaucoup moins exposés, les ordres de grandeur sont assez comparables aux difficultés rencontrées par les 30 ans et plus.</p> <p>De manière générale, lorsque les jeunes de Zus vivent hors du foyer parental, leur sentiment de précarité diminue. L'analyse concernant le sentiment de précarité ressenti dans les ménages en Zus où résident des jeunes recoupe assez bien celle concernant la perception des charges du logement. Les jeunes vivant sans leurs parents sont plus nombreux à considérer être financièrement à l'aise ou y arrivant sans trop de problème (27 % graphique 25). A l'inverse, les ménages où des jeunes résident avec leurs parents souffrent d'un sentiment de précarité plus élevé (15 % déclarent se sentir à l'aise ou sans gros problème, 46 % y arrivent au mieux difficilement).</p> <p><u>Source ONZUS</u></p>
<b>ENJEUX</b>	✓ Territorialiser des politiques en faveur de la jeunesse et notamment le plan régional en faveur de la jeunesse
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Améliorer les modalités et les offres d'informations des jeunes sur les dispositifs les concernant</li><li>✓ Renforcer et développer la mobilité sociale, professionnelle géographique, européenne et internationale des jeunes</li><li>✓ Accroître l'engagement des jeunes pour assurer l'insertion</li></ul>

	<p>sociale des jeunes via notamment les services civiques : objectif +25%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurer l'accessibilité des jeunes aux offres d'insertion et aux activités culturelles, sportives et de loisirs</li> <li>✓ Développer la participation de la jeunesse la co-construction des dispositifs et notamment le contrat de ville avec les jeunes par le biais des conseils citoyens.</li> <li>✓ Poursuivre la mise en place d'actions en faveur de l'insertion et de l'intégration sociale, de la pratique d'activités culturelles et sportives des jeunes via les opérations ville vie vacances, solidarité internationale, école ouverte,</li> </ul>
--	--

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Opérations ville vie vacances, solidarité internationale, ANCV</li> <li>✓ Ecole ouverte</li> </ul>
---	---

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	
--	--

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	Part des jeunes des ZUS/QPV en service civique (>25%).
--	--

<b>ANNEXES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1)</li> <li>2)</li> <li>3)</li> </ol>
----------------	--

# POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

## Axes transversaux

<b>PRIORITE</b>	<b>Favoriser l'égalité Femmes/hommes</b>
<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, qui doit être effectivement exercé sur tout le territoire et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale, culturelle et environnementale.</p> <p>Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore cependant à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants. Malgré tout un panel d'actions mis en place précédemment dans le cadre de la politique de la ville, les femmes ont encore du mal à trouver leur place dans l'espace public et prendre part à toutes les décisions relatives aux projets de leurs territoires.</p> <p>Des inégalités sont particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique. L'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire dans les territoires prioritaires de la politique de la ville que dans les agglomérations environnantes : 1 femme sur 2 (47%) n'est pas sur le marché du travail contre 33% hors ZUS en 2012 et 33% sont à temps partiel. Une situation qui s'est aggravée avec la crise, le taux d'inactivité des femmes ayant augmenté de 5 points en 4 ans. Lorsqu'elles travaillent, leur niveau de responsabilité est plus faible que celui de la moyenne des femmes et elles sont plus souvent en contrat à durée déterminée.</p> <p>Les inégalités entre les femmes et les hommes vis à vis de l'emploi sont plus fortes pour les populations issues de l'immigration. De plus, les jeunes femmes de 25 à 34 ans vivant en ZUS sont plus souvent en charge de famille et sont davantage exposées à la monoparentalité.</p> <p>Les femmes des quartiers prioritaires sont surexposées à l'insécurité et à la violence : 9% déclarent avoir été victimes de violences physiques et ou sexuelle en ZUS. 27% des femmes déclarent avoir renoncé aux soins contre 17% hors ZUS. 19% sont surexposées à l'obésité contre 12% hors ZUS.</p> <p>1 fille sur 5 en ZUS a un retard scolaire d'au moins un an en 6<sup>ème</sup>. On note que 39% des filles bénéficient du dispositif Ville Vie Vacances.</p> <p>(Données recueillies par l'ONZUS - emploi des femmes dans les Zus - Mars 2014)</p> <p><b>Source ONZUS</b></p>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer la dimension transversale territorialisée de la promotion de l'égalité femmes-hommes</li> <li>✓ Encourager une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration du contrat de ville nouvelle génération,</li> <li>✓ Objectiver les inégalités par la production de données sexuées,</li> <li>✓ Développer un plan d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes</li> <li>✓ Améliorer l'évaluation des actions en faveur de l'égalité Femmes/hommes par la généralisation d'indicateurs sexués</li> </ul>

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intégrer l'enjeu de l'égalité femmes-hommes dans les différents domaines concernés par le contrat de ville et mobiliser tous les services et acteurs publics</li> <li>✓ Mettre en place un réseau de référents « égalité femmes/hommes » pour les contrats de ville</li> <li>✓ Développer une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes pour chacun des piliers des contrats de ville</li> <li>✓ Définir des enjeux spécifiques propres au renforcement concret de l'égalité femmes-hommes au sein de chacun des piliers des contrats de ville.</li> <li>✓ Définir des engagements à travers un plan d'actions précis dans les différents champs thématiques (emploi, éducation, santé, logement, accès aux droits, à la culture, aux loisirs...). Ces engagements seront assortis de moyens et d'objectifs inscrits dans le projet territorial pour une durée de 6 ans</li> <li>✓ Développement d'indicateurs sexués pour mieux évaluer les actions conduites en faveur de l'égalité femmes-hommes</li> </ul>
--------------------------------	--

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rapport du Haut Conseil pour l'Egalité femmes-hommes « EGALITER »</li> <li>✓ Plan Régional stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Rhône-alpes</li> <li>✓ Guide égalité dans la vie associative</li> <li>✓ Plan entreprendre au féminin</li> <li>✓ Convention égalité filles/garçons et femmes/hommes dans le système éducatif 2013-2018</li> <li>✓ Plateforme pour la mixité des métiers</li> <li>✓ Convention régionale Rhône-alpes emploi et mixité 2014</li> <li>✓ Plan de prévention de la délinquance</li> </ul>
---	--

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Expérimentation territoires d'excellence</li> <li>✓ Développement des dossiers FGIF</li> <li>✓ Action "les quinqu'elles" à destination des femmes seniors des quartiers visant à favoriser leur retour vers l'emploi</li> <li>✓ Réseau parrainage pour la création d'entreprises</li> <li>✓ Formation/sensibilisation des professionnels sur les violences faites aux femmes, réponses judiciaires, problématiques et parcours des femmes qui en sont victimes, outils et relais....</li> <li>✓ Référents violences conjugales et accueil de jour mis en place</li> <li>✓ Renforcement du réseau Mariages forcés 38</li> </ul>
--	---

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes mises en place</li> <li>✓ Nombre de projets intégrant des indicateurs sexués mis en place</li> </ul>
--	---

<b>ANNEXES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1)</li> <li>2)</li> <li>3)</li> </ol>
----------------	--

## POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

### Axes transversaux

<b>PRIORITE</b>	<b>Prévenir et lutter contre toutes les discriminations</b>
-----------------	---

<b>DIAGNOSTIC/ CONTEXTE</b>	<p>Selon le rapport de l'Onzus 2012, un habitant de 18 à 50 ans sur 4 résidant dans les Zus, déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors Zus. Le critère prohibé de l'origine est le plus souvent évoqué par les habitants pour motiver le rejet dont ils font l'objet. A cela vient s'ajouter le sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé. Les habitants des quartiers cristallisent donc les préjugés et les représentations négatives des acteurs économiques, sociaux et institutionnels qu'ils côtoient. Ces stéréotypes motivent, parfois involontairement ou inconsciemment, des inégalités de traitement. Le rapport de synthèse de la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville fait apparaître que l'essentiel des discriminations sont systémiques. Une réflexion commune doit conduire à un diagnostic partagé, mettant en lumière les situations vécues.</p> <p>Cette réflexion commune doit déboucher sur des actions transversales, destinées à dépasser le cloisonnement des services de l'Etat et des collectivités territoriales. Les habitants des quartiers se trouvent exposés aux discriminations liées à l'origine, le logement, l'orientation scolaire et/ou dans leurs relations avec les institutions policières...</p> <p>En ce qui concerne l'emploi : à niveau de diplôme égal, le taux de chômage des résidents ZUS est deux fois supérieur à celui des jeunes du reste du territoire.</p> <p><b>Sources CGET/ONZUS</b></p>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Parvenir à une égalité de traitement entre tous les citoyens.</li> <li>✓ Développer une approche intégrée de la prévention et de la lutte contre les discriminations par le biais d'un plan territorial de lutte contre les discriminations</li> <li>✓ Permettre aux victimes de discrimination de prendre la parole</li> <li>✓ Accompagner les victimes de discrimination dans l'accès aux droits</li> <li>✓ Poursuivre la sensibilisation et la formation des acteurs aux phénomènes de discriminations..</li>   <li>✓ Transformer les pratiques professionnelles</li> </ul>

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place un plan intercommunal de prévention et de lutte contre les discriminations avec les EPCI concernés , qui devra permettre à la fois :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• une objectivation des discriminations vécues sur le territoire à partir d'un état des lieux-diagnostic impliquant les habitants et les acteurs de quartiers</li> <li>• l'approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'Etat, et celui des collectivités territoriales du contrat de ville afin de renforcer la dimension interministérielle et partenariale de la lutte contre les discriminations</li> <li>• un programme opérationnel d'actions qui contribue directement à la prévention et à la lutte contre les discriminations à partir des crédits mobilisés par le droit commun et dans le cadre de la politique de la ville.</li> </ul> </li> <li>✓ Mobiliser les acteurs locaux, notamment via la formation, et systématiser le recours aux Délégués du Défenseur des Droits</li> </ul>
--------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser et/ou continuer à former les acteurs de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'emploi, des services publics et plus largement des acteurs de la politique de la Ville</li> <li>✓ Dans le domaine de l'emploi : cibler les organismes de formation et les agences d'intérim pour une sensibilisation spécifique</li> <li>✓ Renforcer l'accompagnement des acteurs à la mise en œuvre des actions en faveur de la prévention et de la lutte contre les discriminations (favoriser la mise en œuvre des préconisations établies à la suite d'un diagnostic).</li> <li>✓ Transformer les pratiques professionnelles</li> <li>✓ Permettre la prise de parole des discriminés et les accompagner dans l'accès aux droits.</li> <li>✓ Veiller à ce que, dans les actions mises en œuvre dans les contrats de Ville, un égal accès soit possible pour tous les publics concernés par les dites actions.</li> </ul>
--	--

<b>OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diagnostics et formations du CGET</li> <li>✓ Financement spécifiques ACSE/CGET - Plan de lutte contre les discriminations</li> <li>✓ Crédits spécifiques ACSE CGET dans le cadre des contrats de ville</li> <li>✓ Crédits au titre de l'intégration des personnes immigrées – BOP 104</li> <li>✓ Financement UT DIRECCTE : Dans le domaine de l'emploi : actions de sensibilisation des employeurs, formation des parrains marraines</li> <li>✓ Dans le domaine de l'éducation, actions de sensibilisation et de formation des acteurs.</li> </ul>
---	---

<b>BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>Education</i> : Agglo grenobloise : Sensibilisation et formations actions personnels enseignants et de la communauté éducative (Démarches suivies sur le collège Aimé Césaire et le lycée Mounier à Grenoble , le collège Henri Wallon à St Martin d' Hères, le lycée Edison à Echirolles, les collèges Gérard Philippe et Jules Vallès à Fontaine , les Universités Populaires pour donner la parole aux habitants (Grenoble (Mistral), Fontaine, Echirolles)</li> <li>✓ <i>Emploi</i> : actions conduites par certaines Missions locales en direction des employeurs et des jeunes par le biais de la réalisation de films, pièces de théâtre...</li> <li>✓ <i>Logement</i> : lutte contre les discriminations dans l'accès au logement. Cette action initiée par ABSISE (Association des bailleurs sociaux de l'Isère) vise à évincer toute rupture d'égalité de traitement dans la procédure d'attribution de logements locatifs sociaux (participation de l'Etat / DDCS et DRJSCS/ à la construction et conduite de la démarche). Dans ce contexte des expérimentations sont en cours telles que la « cotation de la demande » de logement qui vise à ordonnancer selon des critères objectifs les demandes, la « location active » qui retourne la posture du demandeur dans le choix du logement... Par ailleurs, un guide « Prêt au logement », pour les professionnels, sera prochainement publié. Il propose un cadre objectif et commun d'évaluation d'une demande de logement. La plupart des actions ainsi expérimentées sont intégrées au nouveau plan départemental pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en Isère (PALHDI)</li> </ul>
--	--

<b>MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Dans chaque domaine (emploi, logement, éducation...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ nombre et types d'actions mises en place sur le territoire de l'EPCI concerné</li> <li>✓ nombre de personnes bénéficiaires</li> <li>✓ nombre de signalements aux Délégués du Défenseur des Droits</li> </ul> <p>➔ Définir des outils pouvant mesurer le changement de pratiques des acteurs</p>
--	--

<b>ANNEXES</b>	1) 2) 3)
----------------	----------------